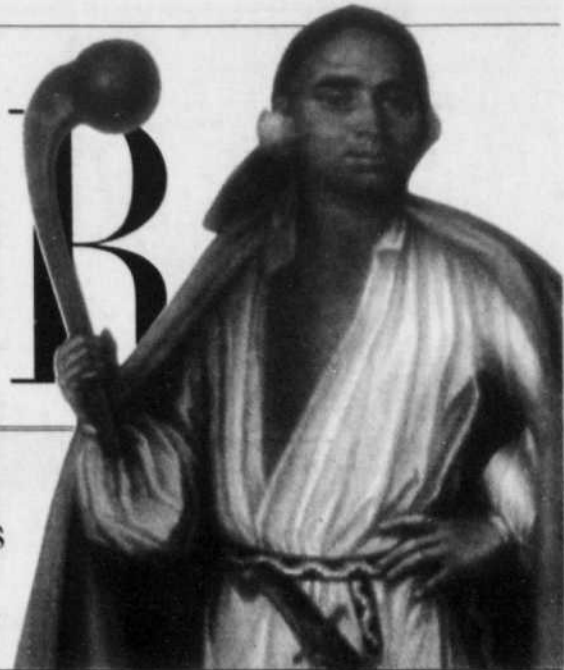




LE DEVOIR



LE MONDE

Lutte serrée pour la succession de Fujimori
Page A 9

LIVRES

1701: le rendez-vous des chefs
Page D 1

Vol. XCII N° 121

LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 JUIN 2001

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

Quand le papier ne dévore plus les forêts

Le bois rond ne compte plus que pour 14 % de la matière première utilisée par les papeteries

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

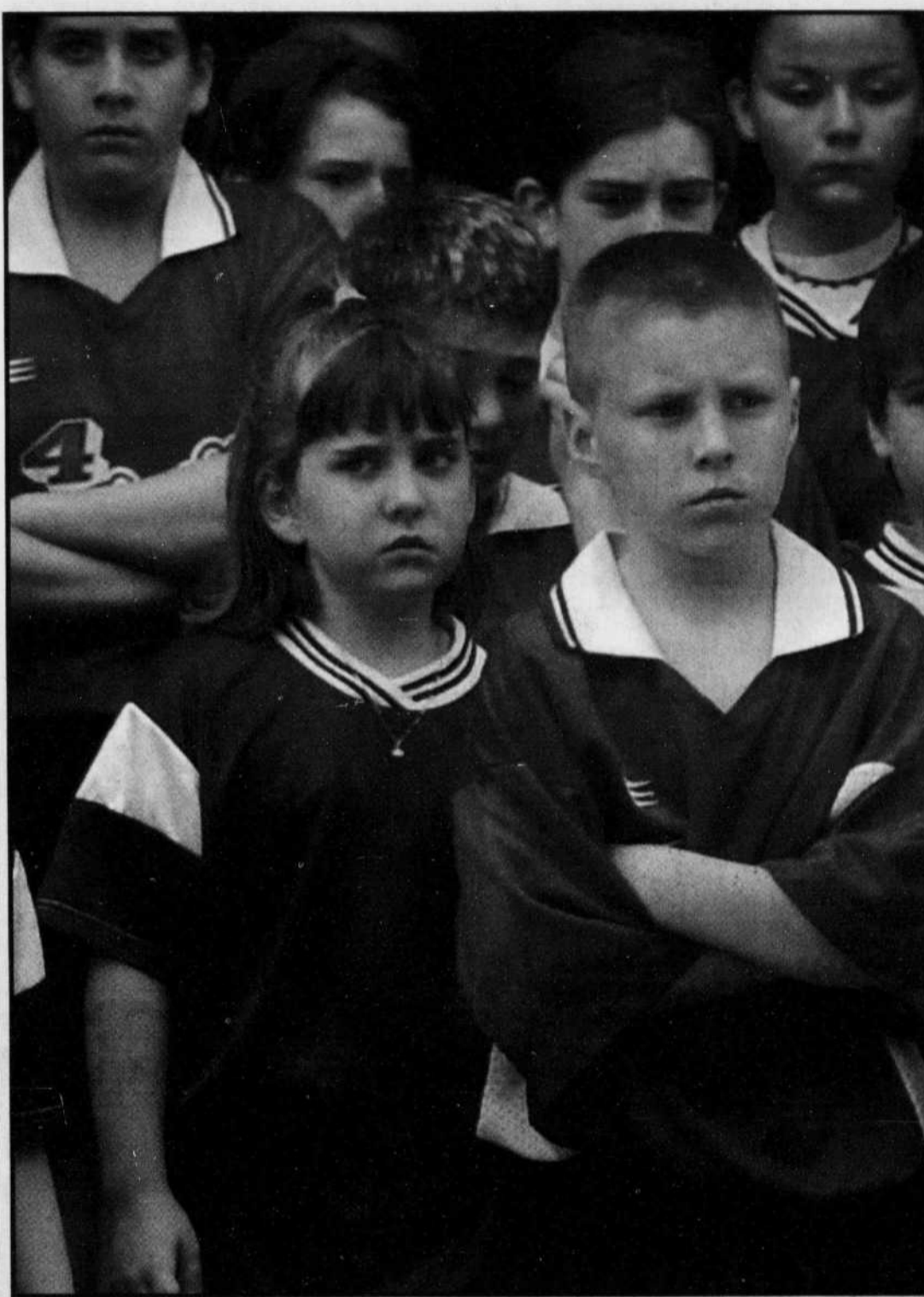
Rien n'illustre mieux l'ampleur des changements intervenus dans le secteur des pâtes et papiers depuis 1970 qu'un chiffre qui écorche le stéréotype d'une activité industrielle dévoreuse des forêts.

En réalité, depuis deux ans, la fabrication des pâtes et papiers au Québec requiert un volume d'arbres ronds désormais inférieur à celui du papier recyclé: le bois rond compte désormais pour 14 % de la matière première utilisée contre 18 % pour le papier recyclé.

Cette révolution surprenante a été précédée par une autre, qui a démarré dans les années 70 lorsque les industriels du secteur ont commencé à prendre conscience qu'ils perdaient beaucoup d'argent en déchetant de beaux arbres ronds pour en faire de la pâte au lieu de l'utiliser comme bois de construction. Aujourd'hui, toutes les papeteries ont des filiales qui coupent le bois en forêt et qui le débitent pour en faire du bois d'œuvre. Elles en profitent pour faire oublier leur visage moins sympathique de grosses multinationales pour se présenter maintenant sur la place publique comme de petits exploitants forestiers... Mais au delà de cette recherche d'une nouvelle image se cache une réalité économique et environnementale: 82 % de tout le bois récolté en forêt est désormais transformé en matériau de construction et le reste, soit la sciure, les copeaux et les cartons recyclés, constitue la matière première avec laquelle les papeteries fabriquent les pâtes industrielles.

La modernisation
VOIR PAGE A 12:
PAPIER

Peine, colère, désarroi



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES COÉQUIPIERS de soccer du petit Kevin Lavallée lui ont rendu un dernier hommage hier après-midi à Massueville. Les funérailles du jeune garçon de six ans, happé mortellement lundi par un chauffeur ivre, se sont déroulées dans le calme. Nos informations en page A 3.

Des tramways sur l'avenue du Parc dès 2006

Coût du projet: 245 millions, soit 35 millions par kilomètre

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

On le croyait moribond, voilà qu'il franchit une nouvelle étape. Même que le projet d'implantation d'un tramway moderne sur l'avenue du Parc, à Montréal, pourrait voir le jour dès 2006. En effet, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) s'apprête à lancer les appels d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la réalisation de ce projet.

Cette étude d'une durée d'environ neuf mois comportera un deuxième volet portant sur l'implantation d'un lien de transport léger sur rail entre l'île de Montréal et le parc Jean-Drapeau (ex-parc des Îles). Mais l'éventualité de voir le Casino de Montréal déménager sur l'autre rive pourrait compromettre un tel projet.

La présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, a indiqué hier que la possibilité de doter l'avenue du Parc d'un système léger sur rail (SLR) est accompagnée par cel-



VOIR PAGE A 12:
TRAMWAYS

OGM: Unibroue devra revoir sa publicité

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Le brasseur Unibroue devra revoir sa publicité visant à signaler l'absence d'OGM dans ses bières. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient de lui retirer la certification qu'elle lui avait accordée le 22 juin 2000. Unibroue avait demandé une telle certification afin de satisfaire aux exigences de son distributeur français, la France ayant adopté un règlement qui exige l'étiquetage des produits contenant des OGM sur son territoire. Dans le certificat en question, le brasseur y décrit ses bières comme étant «produites à partir d'ingrédients sans organismes génétiquement modifiés (OGM)». Unibroue déclarait par voie de communiqué, le 2 mai dernier, «avoir obtenu cette certification après avoir



VOIR PAGE A 12: OGM

INDEX

Annonces... B 10	Fonds..... B 6
Avis publics... A 6	Monde..... A 9
Bourse..... B 8	Mots croisés B 10
Carrières... B 4	Météo..... B 10
Économie... B 1	Plaisirs..... B 12
Éditorial... A 10	Sports..... B 11

Les réfugiés dans la bagarre électorale

Le chef conservateur veut mettre en prison les 100 000 demandeurs d'asile qui attendent une décision en Grande-Bretagne

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR À LONDRES

C'est un couple de réfugiés kurdes arrivé en Angleterre il y a environ six mois. Ces militants politiques dans la trentaine ont subi de nombreux sévices après avoir fait de la prison. Prêts à tout pour fuir, ils ont quitté Istanbul en versant une petite fortune à un passeur. Les voilà aujourd'hui à Londres, entassés avec leur fils de cinq ans dans la minuscule chambre d'un hôtel mi-teux d'une banlieue londonienne.

Leur avocat, Barry O'Leary, ne veut pas que l'on publie leur nom. Il vient de demander une nouvelle expertise médicale à une association qui s'occupe des victimes de torture. C'est là que la mère suit des traitements afin de calmer les souffrances physiques et morales

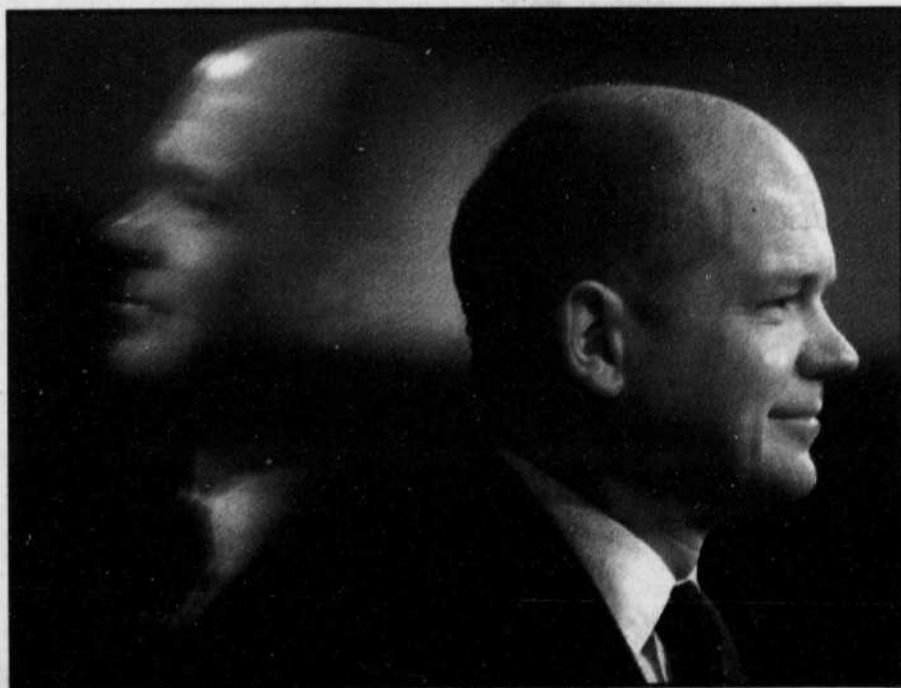
qu'elle éprouve toujours après avoir été violée à plusieurs reprises devant son jeune fils.

«Personne ne correspond mieux aux critères de la convention de Genève sur les réfugiés politiques», dit Barry O'Leary. Sa demande n'a pourtant qu'une chance sur deux d'être acceptée. Le tribunal pourrait par exemple accepter celle de la femme et rejeter celle du mari. «Aujourd'hui, tout est possible lorsqu'on est réfugié politique en Grande-Bretagne.»

Comme si leur sort n'était pas déjà assez triste, les 100 000 demandeurs du statut de réfugié qui attendent actuellement en Grande-Bretagne sont devenus un enjeu des élections du 7 juin. Les leaders politiques avaient promis une campagne sur l'éducation et la santé, mais l'immigration et le



ÉLECTIONS
BRITANNIQUES



AGENCE FRANCE-PRESSE

William Hague (ci-dessus) a dû rappeler à l'ordre deux de ses députés. John Townend a déclaré que l'immigration est en train de faire des Britanniques une «race de bâtards». Laurence Robertson a quant à lui décrit le pays comme «une île engorgée» qui «lutte pour venir à bout de l'immigration de masse».

VOIR PAGE A 12: LONDRES



Trop occupé pour penser à la mort, la vôtre ou celle des autres?

Mais comme vous devrez tôt ou tard y faire face, la meilleure façon de ne pas y penser, c'est en prenant des dispositions dès maintenant.

URGEL BOURGIE
Les Cimetières-Jardins
(514) 735-2025

LÉPINE-CLOUTIER
La Souvenance
(418) 529-3371

Jeunes contrevenants

Au Québec,
tout le monde s'entend
pour donner
de **l'espoir**
à nos jeunes.

Le gouvernement
fédéral, lui,
condamne
l'avenir de nos
jeunes.

Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents (C-7) :
**une réforme à l'encontre des valeurs québécoises et des conventions
internationales.**

Motion unanime adoptée par l'Assemblée nationale
Le mercredi 23 mai 2001

« Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada d'aménager
dans le système de justice pénale pour les adolescents un régime spécial
pour le Québec, en l'occurrence la *Loi sur les jeunes contrevenants*, afin de tenir
compte pleinement de son modèle particulier d'intervention. »

Québec 

Fondation Québécoise pour
les jeunes contrevenants
Institut Philippe Pinel de Montréal
Association des CLSC
et des CHSLD du Québec

Association des services
de réhabilitation sociale du Québec
Conseil permanent de la jeunesse
Regroupement des organismes
de justice alternative du Québec

Conférence des régies régionales
de la santé et des services sociaux
du Québec
Association des
centres jeunesse du Québec

Commission des services juridiques
Association québécoise des avocats
et avocates de la défense
La Centrale des syndicats du Québec

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



CET ÉTÉ, VENEZ VOIR CE QUE LE QUÉBEC

a dans le VENTRE!

Participez à *Archéologie* dimanche et à notre concours du 20 mai au 30 septembre 20011 877 888-8888
www.mcgill.ca/archeologie

Fusion des municipalités de l'île de Montréal

Bisbille syndicale

La FISA fait parvenir une mise en demeure à Jean Lapierre

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le Syndicat des cols bleus de Montréal a poursuivi sa campagne active de séduction auprès des syndiqués de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA) afin de les intégrer à son unité en vue de la fusion des municipalités de l'île de Montréal. La FISA a répliqué en faisant parvenir jeudi une mise en demeure à Jean Lapierre, président de la Section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), afin de faire cesser l'intimidation et le harcèlement dont ses membres seraient victimes.

Jean-Louis Harguindeguy, directeur administratif de la FISA, affirme qu'il y a quelques jours, des représentants du plus important syndicat de cols bleus de l'île auraient usé de stratagèmes intimidants pour forcer des travailleurs de Pierrefonds à signer des cartes de membre du SCFP.

Dans la mise en demeure adressée à Jean Lapierre, la FISA lui ordonne de mettre fin à cette pratique. Une trentaine de travailleurs, rencontrés sur leur lieu de travail, auraient signé ces cartes. «De la façon dont ça a été signé, on peut douter du bien-fondé de ces signatures-là, parce que lorsque les gens sont entourés de trois ou quatre personnes qui ont quand même un physique assez important, ça les impressionne. Les gens, pour se débarrasser, signent», a-t-il expliqué.

Les cols bleus de la Ville de

Montréal et de la CUM, regroupés sous la bannière du SCFP, représentent 93 % des effectifs de toute l'île et aimeraient bien gagner l'adhésion volontaire de leurs collègues de la FISA (environ 4 % des cols bleus de l'île), de la CSN (3 %) et de la CSD (1 %) afin de négocier au nom de l'ensemble de ce secteur. Il demeure toutefois possible qu'une unité syndicale oppose un refus et oblige tous les cols bleus à voter sur leur allégeance. Pour M. Lapierre, il importe d'éviter cette situation afin d'entreprendre au plus tôt les discussions en vue de l'intégration et de l'harmonisation des effectifs car, s'il y a vote, «on ne pourra pas parler des vraies affaires et on va se retrouver à l'aube d'une nouvelle ville sans avoir pu discuter de l'organisation du travail».

M. Harguindeguy voit la manœuvre d'un autre œil: «Si Jean Lapierre et sa gang étaient si sûrs de remporter le vote, ils ne feraient pas des pieds et des mains comme ils le font à l'heure actuelle pour tenter d'influencer les gens pour qu'il n'y ait pas de vote.»

Jean Lapierre confirme l'approche faite lundi par des représentants syndicaux auprès des cols bleus de Pierrefonds mais nie qu'il y ait eu de l'intimidation: «Tout ça s'est fait à l'amiable. Ça serait imbécile de penser qu'on peut faire signer quelqu'un par la force, comme ils le prétendent.»

Une visite du côté de Kirkland, deux jours plus tard, a permis d'obtenir les signatures de la majorité de ses cols bleus, a-t-il indiqué.

Loi 170: fin de l'audition

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

L'audition de la cause des municipalités opposées à la loi 170 sur les fusions municipales s'est achevée hier au Palais de justice de Montréal.

La dernière des neuf journées d'audition a essentiellement permis aux 19 plaignantes et au gouvernement de faire valoir une dernière fois leurs arguments avant que le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure, ne prenne l'affaire en délibéré. Une décision est espérée d'ici la fin juin.

Le procureur général en a profité pour réitérer que la jurisprudence a toujours défendu la compétence constitutionnelle pleine et entière des Parlements provinciaux en la matière et que l'évocation récente, par la Cour suprême, des principes non écrits de la promotion de la démocratie et des minorités ne changeait rien à l'affaire. «La primauté des textes constitutionnels écrits est un mur infranchissable pour la partie adverse», a affirmé à ce chapitre M. Jean-François Jobin. Quant au débat sur la pertinence des objectifs de la loi, ou des moyens qu'elle emploie, il estime qu'il «relève des électeurs le jour du vote, pas des tribunaux».

Après avoir cédé, depuis lundi, la tribune au procureur général, les avocats des 19 municipalités, dont une seule (L'Ancienne-Lorette) n'est pas de l'île de Montréal, ne disposaient que de quelques heures pour donner une dernière fois la réplique au gouvernement. Aussi s'étaient-ils partagé ce temps

en minces tranches de quelques minutes seulement, durant lesquelles ils ont largement repris leurs principaux arguments.

L'avocat de Westmount, Gérald Tremblay, a ainsi répété qu'il n'y avait qu'à regarder la lettre de la loi 170 et ses effets prévisibles pour constater qu'elle visait à affaiblir la minorité anglophone montréalaise. «Le but est dans la loi, a-t-il déclaré. Je n'ai même pas à imaginer de complot et de sombres histoires derrière les rideaux, c'est noir sur blanc. [Le but du gouvernement], c'est que la nouvelle ville soit française et que ceux qui étaient avant dans une ville bilingue soient inclus dans cette ville française. Mais pour donner une illusion, on conserve un arrondissement que l'on dit demeurer bilingue [mais qui s'avère] sans aucun pouvoir, sans personnalité juridique.»

Souvent fastidieuses, les présentations des arguments des municipalités et du gouvernement, représentés par trois douzaines d'avocats en tout, ont tout de même été ponctuées par quelques déclarations-chocs, coups de gueule et éclats de rire.

C'est d'ailleurs dans l'un de ces éclats de rire que l'audition de l'affaire s'est conclue hier, alors que le juge Maurice Lagacé a feint de rendre sa décision sur le banc... avant de donner congé à tout le monde et prendre l'affaire en délibéré. Pendant un instant, toutes les personnes présentes ont retenu leur souffle. Elles devront bien toutefois se remettre à respirer, la décision n'étant pas attendue avant la fin juin mais pouvant aussi être rendue plus tard.

EN BREF

Pièce annulée

(Le Devoir) — La pièce *L'Hiver de force* de Réjean Ducharme a été annulée de l'horaire du Festival de théâtre des Amériques pour raisons de travail de création inachevée, a expliqué la metteuse en scène Lorraine Pintal. «Le spectacle donné ne serait pas

à l'image du projet artistique tel qu'imaginé», peut-on lire dans son communiqué émis par le Théâtre du Nouveau Monde (TNM). La pièce est donc reportée à novembre dans le cadre de la programmation régulière du TNM. Tous les détenteurs de billets seront remboursés à leur point d'achat.

L'alcool au volant dénoncé haut et fort aux funérailles du petit Kevin

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Massueville — À 14h hier, le cœur de la communauté de Massueville a arrêté de battre. Serrés les uns contre les autres, les villageois pleuraient le départ soudain de l'un des leurs, Kevin Lavallée, six ans.

Peine, frustration, impuissance, autant de sentiments qui animaient la famille du petit garçon mortellement happé par un chauffeur ivre dans la soirée de lundi. Pourquoi leur fils unique? Comment pardonner? Autant de questions qui tournent à vide.

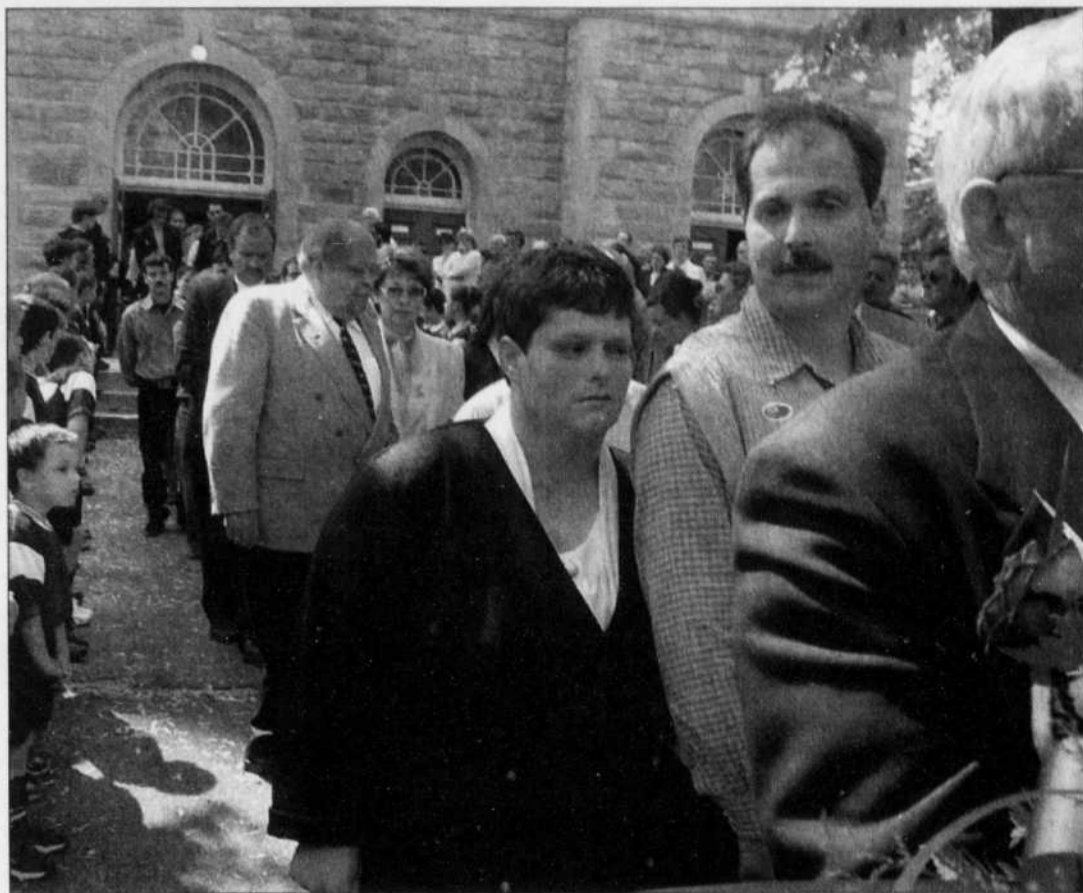
Malgré les circonstances tragiques du décès, les funérailles de Kevin se sont déroulées dans le calme et la sérénité. L'église Saint-Aimé-de-Massueville était remplie, témoignage des liens qui unissent les gens de ce village de 600 personnes situé entre Sorel et Saint-Hyacinthe. Une solidarité qui donnera peut-être à la famille la force de faire face au destin.

Taverne du coin

Lundi soir, le destin avait pour nom André Sweeney. L'homme de 52 ans avait bu une bonne partie de la journée dans une taverne du coin. Peu avant 19h, le personnel du bar en a eu assez et a arrêté de servir M. Sweeney, le jugeant trop éméché. Une serveuse appelle alors un taxi.

André Sweeney refuse de monter dans le taxi et s'enfuit dans son véhicule. Quelques minutes plus tard il fauche Kevin, qui jouait sur le terrain devant sa maison. Le petit meurt sur le coup, mais le chauffard poursuit sa course folle. Il ne s'arrêtera que 200 mètres plus loin, quand sa camionnette rend l'âme.

Depuis sa maison, la mère de Kevin a tout vu. Linda Potvin se précipite vers son fils. Elle le prend dans ses bras, mais il est déjà trop tard.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les parents du jeune Kevin, hier, aux funérailles de leur fils unique.

André Sweeney aurait conduit avec un taux d'alcoolémie de 0,22 et 0,23 milligramme d'alcool par volume de sang, soit presque trois fois la limite permise par la loi. Sweeney avait déjà été arrêté pour ivresse au volant en 1990.

Sans voix et les yeux baignés de larmes, Yves Lavallée et Linda Potvin ont laissé partir leur fils unique.

Leur douleur était palpable. «Quand on parle de la mort, que ce soit à l'église ou ailleurs, on parle toujours de la mort des autres», a souligné l'abbé Benoît Côté lors

de son homélie. Mais quand la chair de notre chair nous est retirée, une partie de nous meurt un peu. C'est quelque chose de très difficile et de très beau en même temps. Tenir le malheur et l'épreuve d'une main et la main de Dieu de l'autre.»

«Ton départ va sûrement servir de leçon et éviter à d'autres enfants de subir le même sort que toi; c'est une mince consolation», a indiqué le parrain de Kevin, Gaëtan Lavallée, à la sortie de la cérémonie. Les proches de Kevin ont profité de l'imposante présence

des médias pour dénoncer ceux qui conduisent en état d'ébriété. «C'est bien beau de punir les coupables, mais quand on punit, ça veut dire que le mal a déjà été fait. Il faut faire de la prévention», croit l'oncle de Kevin, Michel Germain.

Le président du Conseil du trésor, Sylvain Simard, représentait le gouvernement aux funérailles du petit garçon.

Plusieurs enfants de l'école Christ-Roi, où Kevin allait à la maternelle, ont également assisté à la cérémonie.

Portrait plutôt sombre des jeunes de la Montérégie

«Il y a un problème dans la transition entre l'enfance et l'adolescence»

Dès le secondaire, les jeunes font l'expérience de l'alcool et de la drogue. Si cette déclaration ne fait sursauter personne, l'usage qu'ils font de ces produits a de quoi en surprendre plus d'un. Portrait des habitudes de vie des jeunes de la Montérégie.

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

La quasi-totalité (90 %) des élèves de cinquième secondaire ont consommé de l'alcool dans les douze derniers mois. Parmi ceux-ci, 39 % avouent se saouler toutes les fois qu'ils en consomment. La proportion de jeunes qui disent avoir déjà consommé de la drogue quintuple entre la première et la cinquième secondaire, passant de 12 à 56 %. Aussi, 40 % d'entre eux consomment régulièrement, c'est-à-dire plus souvent qu'à chaque mois. Et ce, dès la première secondaire.

«On entend souvent parler de jeunes qui prennent de l'alcool, de la drogue, et qui fument. On peut facilement se demander: "so what?", lance le D^r Luc Boileau, directeur de la Santé publique de la Montérégie. «Mais il faut voir ce que disent ces données.» La Di-

rection de la santé publique a mené une enquête auprès des élèves de la région montréalaise à l'automne 1998 dans le cadre de son programme régional de santé publique de la Montérégie. En tout, 2767 élèves des première, troisième et cinquième secondaire provenant d'une quarantaine d'écoles de la région ont répondu à un questionnaire de 87 questions. Alcool, drogue, tabac, violence, idées suicidaires, contrôle de son poids: ce sont au total une dizaine de sujets touchant les jeunes qui font l'objet d'une analyse permettant de développer des programmes de prévention et de sensibilisation à leur intention.

Les enquêtes de cette envergure auprès des jeunes sont rares. Et comme la Montérégie représente la cinquième de la population étudiante de la province, «ces chiffres tracent donc un profil comparable avec

d'autres régions», croit Luc Boileau.

C'est ainsi qu'on apprend que 60 % de ceux qui consomment de la drogue déclarent le faire pour surmonter des difficultés liées au stress, à l'isolement ou à la gêne. La drogue la plus populaire demeure la marijuana ou ses dérivés, comme le haschich, mais 37 % des répondants disent consommer des drogues hallucinogènes ou à base de cocaïne. Dans le cas de l'alcool, un jeune sur trois dit en consommer régulièrement (au moins une fois par semaine).

Le tabagisme chez les jeunes a aussi de quoi troubler, croit le D^r Boileau. Ils sont 29 %, tous âges confondus, à affirmer fumer occasionnellement ou tous les jours. 60 % d'entre eux ont déjà voulu écraser définitivement. Les trois quarts ont même tenté de le faire, mais sans succès. «Cela ne fait que confirmer que la dépendance n'est pas un phénomène réservé aux adultes. Ça démontre aussi à quel point il faut inciter les jeunes à ne pas commencer à consommer. La nicotine, dit le D^r Boileau, c'est une drogue.»

Le quart des jeunes sont victimes d'actes de violence à l'éco-

le ou sur le chemin de l'école. Le taxage compte pour peu; il s'agit plutôt de violence verbale (se faire insulter, par exemple) ou psychologique. Au cours des six mois précédant l'enquête, 8 % des garçons ont dit avoir utilisé une arme en se battant bataille ou dans le but d'intimider alors que 19 % des garçons disent porter une arme sur eux, principalement une arme blanche.

L'étude révèle aussi que 14 % des jeunes de la première secondaire ont déjà songé sérieusement à se suicider. Le taux demeure stable tout au long du secondaire. «On constate qu'il y a un problème dans la transition entre l'enfance et l'adolescence», dit le D^r Boileau, qui croit qu'il sera de mise de tracer leur portrait aux jeunes eux-mêmes. «C'est important de leur dire "voici ce que vous avez dit" pour les aider à mettre leurs problèmes sur la table.»

Il sera tout aussi important de répéter l'exercice tous les trois ans non seulement pour établir des points de comparaison, quasi inexistantes pour l'instant, mais aussi afin d'évaluer l'efficacité des nouveaux programmes actuellement à l'étude.

Meuble

Un nom sans prétention

Hochelaga

Ltée

Une entreprise familiale à votre service depuis plus de 30 ans

ARMOIRE, CHAMBRE ET CUISINE EN PIN MASSIF FAIT À LA MAIN

Mobilier de salon tout cuir

8729, Hochelaga (coin Désormeaux) Montréal

(514) 354-1030 • 1-800-357-1030

Seulement lorsque le dernier arbre aura été coupé

Seulement lorsque la dernière rivière aura été empoisonnée

Seulement lorsque le dernier poisson aura été pêché

ARRÊTEZ LA COUPE À BLANC:
ABOLISSEZ LE PROJET DE LOI 136

Seulement à ce moment trouverez-vous que l'argent ne peut pas être mangé

Jacques
LAMARCHEAnnuaire
statistique
Québec 2001
Québec / Canada / Monde

« Les choses ont des nombres. »

656 pages — 18,25 \$

(Pythagore)

Les Éditions
GUÉRIEN
(514) 823-3461

En vente dans toutes les librairies

LES ACTUALITÉS

Projet de construction d'un hôtel de sept étages

Des audiences publiques se tiendront sur la maison Notman

«La consultation permettra d'obtenir une juste vue d'ensemble de la situation»

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

La Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) va tenir, fin juin, des audiences publiques sur le projet de construction d'un hôtel de sept étages sur le terrain de la maison Notman. La résidence du célèbre photographe montréalais William Notman, située angle Sherbrooke et Clark, à Montréal, a été classée monument historique en 1984.

Créée par la Loi sur les biens culturels en 1972, la CBCQ exerce des fonctions de conseiller. Elle peut émettre ses recommandations au ministère de la Culture après avoir entendu divers groupes concernés. L'audience portant sur la maison Notman se tiendra le 26 juin. Les douze membres de la CBCQ devraient faire connaître leurs recommandations après leur réunion du 31 juillet.

Presque toutes les demandes d'audiences

sont accueillies favorablement par la CBCQ. Bon an mal an, elle organise deux ou trois rencontres publiques et une dizaine d'autres à caractère privé, réservées dans ce cas à une seule partie demandant à être entendue.

«Nous avons reçu la demande de la part du Groupe de défense de la maison Notman», a expliqué Louise Brunelle-Lavoie, présidente de la commission.

«L'objectif des audiences est double: d'abord, informer le public sur la nature d'un projet; ensuite, entendre les arguments de toutes les parties, pour ou contre.» La séance du 26 juin s'ouvrira par une présentation d'environ une demi-heure du promoteur immobilier.

La ministre d'État à la Culture accueille la décision de la CBCQ avec «satisfaction». «Il s'est dit et écrit beaucoup de choses à ce sujet», disait le communiqué émis hier par le cabinet de la ministre Diane Lemieux.

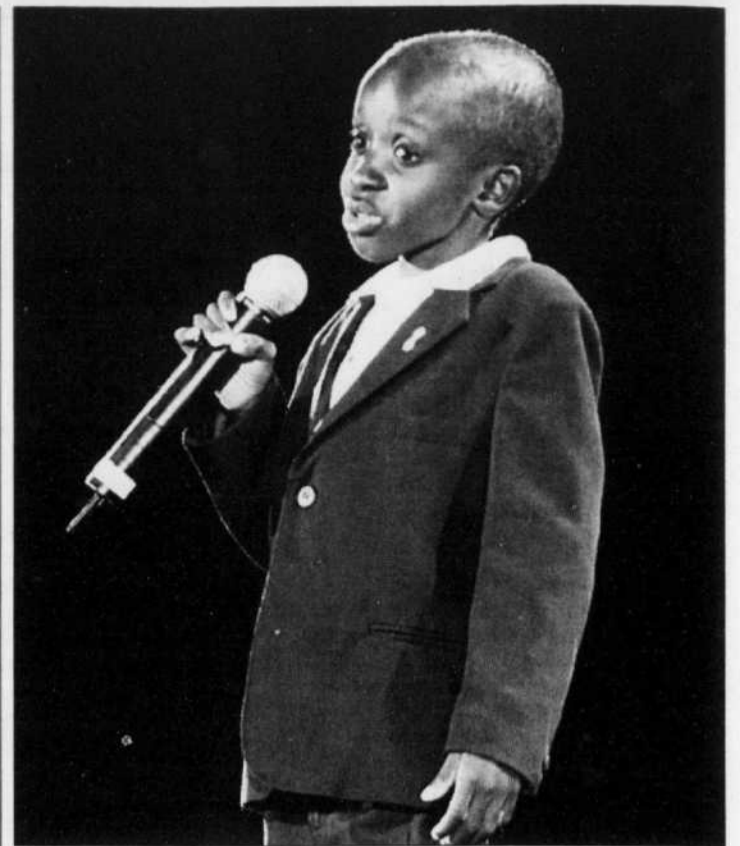
«La consultation permettra donc d'obtenir

une juste vue d'ensemble de la situation. Notre souci est de trouver une solution qui nous permette d'assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur de cette maison historique.»

La maison Notman est vacante depuis quelques années. La proposition de transformation du site en hôtel-restaurant impliquerait la destruction de l'ancien hôpital St. Margaret, situé à l'arrière de la résidence du célèbre photographe William Notman.

Le 20 juin, la CBCQ recevra les partisans et les opposants d'un autre projet de développement, cette fois sur le site patrimonial de l'ancienne prison Au-pied-du-courant, également situé à Montréal.

La demande d'audience origine de la Fondation du patrimoine de l'Amérique française, qui veut voir le lieu transformé en musée des Patriotes. La Société des alcools, propriétaire des lieux, veut plutôt y construire des celliers et une salle d'exposition, en sous-sol.



JUDA NGWENYA REUTERS

Nkosi Johnson s'adressant l'an dernier aux délégués de la XIII^e conférence internationale sur le sida à Durban.

Symbole sud-africain de la lutte contre le sida

Le petit Nkosi ne grandira plus

AGENCE FRANCE-PRESSE

Johannesburg — Le petit Nkosi Johnson, symbole de la lutte contre le sida en Afrique du Sud, pays au monde le plus frappé par ce fléau, s'est éteint hier à l'aube à Johannesburg à l'âge de 12 ans, après une agonie de plusieurs mois.

Nkosi, devenu en un an un «héros» médiatique, donnant un visage au sida dans un pays où il est encore souvent tabou, ne pesait plus que dix kilos. Il était dans un état semi-comateux depuis décembre, quand une attaque lui avait causé de graves lésions cérébrales.

Sa mère adoptive, Gail Johnson, a raconté à la presse que l'infirmité de nuit l'a appelée à 04h45 locales. «Nkosi semblait s'être raidi, mais son corps était chaud et il avait un poids très faible. Il est mort doucement et le docteur [Ashraf] Coovadia est venu à 06h40 et a constaté sa mort.»

«Il a fait plus pour la lutte contre le sida que n'importe qui en Afrique du Sud. Nkosi a donné un visage au sida pour l'Afrique du Sud et l'Afrique. Je suis très fier de lui et il est temps pour lui de se reposer», a dit Mme Johnson.

Elle a rappelé que ses dernières conversations avec l'enfant, avant ses attaques de décembre, avaient porté sur la mort.

«Lui et moi étions seuls et nous avons parlé de la mort et nous avons parlé du bon vieux temps.»

Nkosi était né séropositif en 1989 à Johannesburg, dans le pays comptant le plus de séropositifs au monde (4,7 millions fin 2000) et où l'on estime que 70 000 enfants naissent chaque année avec le virus.

À l'âge de deux ans, on lui donnait encore neuf mois à vivre. Et quand il a atteint sept ans, il fut considéré comme l'enfant ayant survécu le plus longtemps au sida en Afrique du Sud.

Il perdit sa mère, Nonhlanhla, en 1997 et fut ensuite recueilli par Gail Johnson, une militante pour les droits des sidéens.

Des parents avaient protesté lorsque Mme Johnson l'avait inscrit en 1997 dans une école de Melville, quartier blanc et huppé. Mais elle avait gagné en justice le droit de l'y faire entrer. Elle avait aussi dû batailler contre des accusations d'«exploitation» de Nkosi, en lien avec les nombreuses donations du public à un foyer-accueil sida créé au nom de l'enfant.

Le petit garçon était devenu le symbole de la lutte contre le sida en juillet dernier en prononçant un discours qui chavira le cœur de mil-

liers de délégués à la conférence mondiale sur le sida de Durban (côte est). L'enfant chétif était intervenu à la tribune pour plaider l'acceptation des malades du sida: «On ne peut pas contracter le sida en embrassant, en serrant dans ses bras ou en tenant les mains. Nous sommes des êtres humains. Nous sommes normaux... n'ayez pas peur de nous.»

Chéri des médias

Il avait aussi lancé un appel au gouvernement sud-africain pour qu'il fournisse gratuitement, à même les fonds de la Santé publique, les médicaments antiretroviraux nécessaires aux femmes enceintes séropositives pour diminuer les possibilités de transmission du virus VIH à leur bébé.

Depuis, Nkosi, devenu un chéri des médias, a reçu la visite de télévisions du monde entier. Il a été invité à des conférences, prenant la parole pour la dernière fois en octobre à Atlanta (États-Unis).

«Il a fait de son mieux», a déclaré Mme Johnson. Il a enseigné la tolérance au-delà des frontières et a laissé un héritage en introduisant le concept que le sida n'est pas discriminatoire.»

L'ancien président Nelson Mandela a exprimé sa tristesse hier à la nouvelle du décès de Nkosi. «C'est un grand dommage... Il était très brave, un exemple de la façon dont on doit agir avec une maladie de cette nature.»

Mandela, dont une des premières questions à chaque retour de voyage portait sur la santé de Nkosi, a maintes fois qualifié l'enfant d'«icône de la lutte pour la vie». L'Assemblée nationale au Cap a observé hier matin une minute de silence, puis adopté à l'unanimité une résolution exprimant «le regret et la tristesse» des députés.

Dans un message transmis de Genève, le directeur exécutif de l'ONUSIDA, Peter Piot, a déploré qu'avec Nkosi «nous perdons un champion, un héros de la lutte contre le sida... Dans sa courte vie, il a lutté durement pour ôter le stigmate et la discrimination dont tant souffrent à cause de leur maladie.»

Le premier ministre français, Lionel Jospin, en visite en Afrique du Sud, a salué la mémoire de Nkosi, affirmant qu'il a «témoigné à travers sa courte vie pour les millions d'hommes et de femmes en Afrique» menacés par le sida.

Un service religieux en mémoire de Nkosi sera célébré mercredi dans le plus grand stade du pays, près de la township de Soweto, avant des obsèques le 9 juin.

Les pays occidentaux bougent enfin

Paris (AFP) — Après des années d'atermoiements et de grands mots, et 20 ans presque jour pour jour après le début de l'épidémie mondiale de sida, la France a donné le coup d'envoi d'un élan de solidarité internationale sans précédent en faveur des pays en développement, où se trouvent 90 % des malades.

En visite en Afrique du Sud — pays dont un habitant sur neuf est affecté par le virus —, le premier ministre français, Lionel Jospin, a annoncé le versement de 150 millions d'euros sur trois ans au fonds international de lutte contre le sida lancé par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Les États-Unis se sont pour leur part engagés à verser 200 millions de dollars. Le premier ministre français a également indiqué que 10 %

des allègements de la dette des pays les plus pauvres — soit un milliard d'euros sur les dix ans à venir — seront consacrés à la lutte contre le sida.

Mais les fonds ne sont pas tous ils peuvent s'évaporer. Et, sans suivi médical strict, la distribution anarchique de médicaments risquerait de provoquer des résistances aux traitements dont les conséquences pourraient être redoutables.

Depuis son apparition, le sida a déjà tué plus de 18 millions de personnes. Entre 20 et 30 millions de personnes vivent actuellement avec le virus, pour la plupart en Afrique où il a fait baisser l'espérance de vie de vingt ans, et le virus continue son mortel cheminement, au rythme de trois millions de décès par an.

Première greffe de larynx au monde

Un Américain retrouve sa voix après 20 ans de silence

ANNA CUENCA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Un Américain qui avait perdu ses cordes vocales dans un accident de moto il y a 20 ans a retrouvé toute sa voix après avoir subi la première greffe de larynx jamais réalisée dans le monde.

L'opération a été réalisée en janvier 1998, mais ce n'est que jeudi que l'histoire a été portée à la connaissance du public avec la publication des résultats scientifiques de la greffe dans la revue médicale américaine *New England Journal of Medicine* et l'apparition du greffé, Timothy Heidler, sur plusieurs chaînes de télévision américaines.

Timothy Heidler, 43 ans, qui a passé deux ans à l'hôpital, est le

premier patient au monde sur lequel a été greffé le larynx d'une autre personne. Il a retrouvé toute sa voix, sa propre voix, celle que tout le monde lui connaissait avant son accident de moto et non celle du donneur.

«Il dit qu'il a la même voix que son père, qu'elle correspond au type de voix des membres de sa famille», a indiqué par téléphone le docteur Marshall Strome, chef du service d'otolaryngologie de la clinique de Cleveland (Ohio), auteur de cette greffe.

«Il ne se souvient pas vraiment de la sienne, mais il s'entend parler comme le faisait son père, sûrement comme il le faisait lui-même», a-t-il ajouté.

«En fait, les cordes vocales ne font que vibrer, c'est la forme des cavités et de la tête qui façonne l'into-

nation, le son de la voix», explique le médecin.

Le docteur Strome n'a pas seulement remplacé le larynx de Timothy Heidler, il a également greffé des parties de la trachée, de la gorge, des nerfs et des glandes thyroïdes et parathyroïdes, une opération que personne n'avait jusque-là réalisée.

«Quand il a pu utiliser sa voix au début, on aurait dit celle d'une grenouille, mais elle s'est améliorée de façon radicale. C'est aujourd'hui une voix normale», raconte le médecin.

Au cours des 20 années qui ont précédé l'opération, Timothy Heidler avait utilisé un appareil électronique déclenché par les lèvres et la langue pour prononcer des paroles et ainsi se faire comprendre.

«Être incapable de communiquer est une sensation très frustrante», a-t-il déclaré jeudi sur la chaîne ABC.

«La communication est la clé de tout; sans communication votre vie ne fonctionne pas», a-t-il ajouté, ravi de s'être enfin débarrassé de «sa voix de robot».

«À présent, nous cherchons des patients guéris qui, à la suite d'un cancer de la gorge, ont subi l'ablation des cordes vocales depuis au moins cinq ans. Nous pouvons aider ces gens», déclare le docteur Strome.

«La voix est incroyablement significative; on reconnaît les gens à la voix dans une pièce sombre. C'est une partie innée de la personnalité et, quand on en perd l'usage [...] on subit un incroyable choc psychologique», ajoute-t-il.

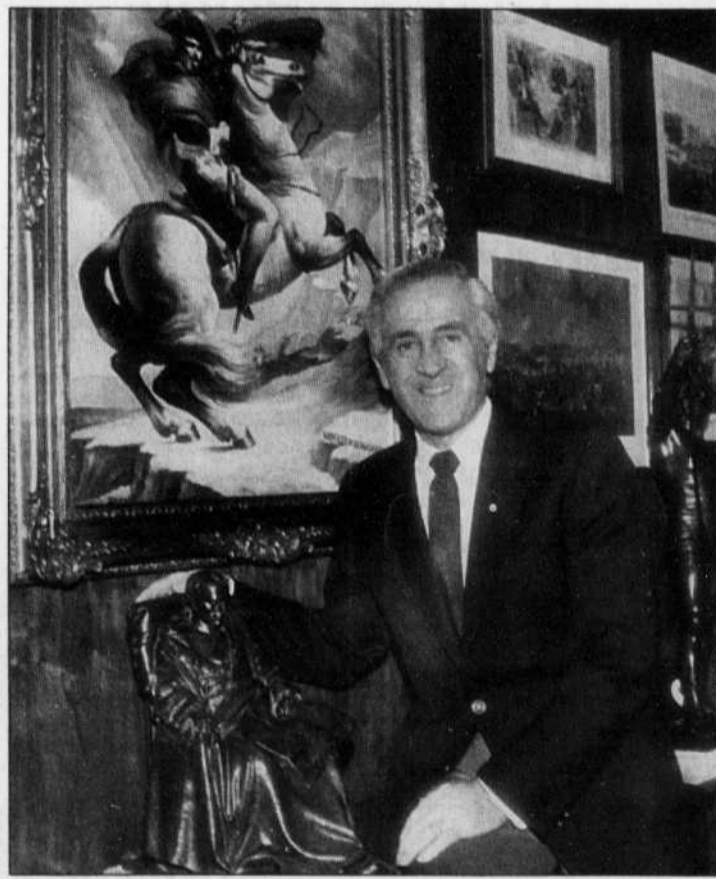
Plus aucun doute, ou presque, Napoléon a bel et bien été empoisonné

NICOLE CHAVRANSKI
ASSOCIATED PRESS

Paris — Arsenic et vieux cheveux. Les tenants de la théorie de la mort par empoisonnement de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène viennent de verser une nouvelle pièce de taille à leur dossier: les résultats d'une expertise, pratiquée sur des cheveux attribués à l'empereur par des toxicologues du très sérieux Institut médico-légal de Strasbourg, confirment une «exposition majeure à l'arsenic».

Exilé à Sainte-Hélène par les Anglais après Waterloo, Napoléon y vécut cinq ans dans un étouffant huis clos, entre exilés et geôliers anglais, avant de mourir le 5 mai 1821. La thèse de l'assassinat par le poison est désormais bien connue, c'est celle que défend depuis des décennies le Canadien Ben Weider, passionné de l'empereur et fondateur de la Société napoléonienne internationale: selon lui, Napoléon fut empoisonné à petit feu à l'arsenic avant d'être achevé à coups d'amandes amères. Le coupable? Son compagnon d'exil, le comte de Montholon. L'arme? Le vin qu'il était chargé de mettre en bouteille à Longwood House. Le mobile? Au choix: jalousie amoureuse, cupidité, mission confiée par les Britanniques et Bourbons coalisés pour éviter un nouveau retour du revenant...

L'année dernière, lors d'un colloque au Sénat, Ben Weider se couvrait la napoléonnie officielle. Il avait présenté les expertises réalisées en Grande-Bretagne et aux États-Unis — par le FBI — et contesté la version du décès d'un cancer de l'estomac, que le rapport



Ben Weider avec son idole: aux anges.

d'autopsie de l'époque et divers témoignages sont effectivement loin de conforter. Mais les sceptiques, inquiets de ces analyses par trop anglo-saxonnes et limitées à des échantillons minuscules, souhaitent qu'un autre laboratoire, hexagonal et au-dessus de tout soupçon, procède à de nouvelles analyses.

C'est chose faite.

Prudents comme des Sioux, le docteur Pascal Kintz et le directeur de l'Institut médico-légal de Strasbourg, Bertrand Ludes, vieux routards du travail avec la justice — notamment dans des affaires de dopage —, confirment une «intoxication chronique à long terme à l'arsenic»

dans les cinq échantillons de cheveux examinés, de différentes provenances, religieusement prélevés avant ou juste après le décès de l'empereur par les fidèles et transmis par divers héritiers.

Cette contamination est également «subaiguë à certaines périodes»: les toxicologues ont enregistré entre 7 et 38 nanogrammes par milligramme de cheveux, alors qu'on peut considérer qu'il y a exposition répétée à l'arsenic à partir de 1 ng/mg. Ils disent aussi avoir examiné et rejeté les possibilités de contamination extérieure accidentelle: les anti-Weider mettent eux en avant les multiples possibilités de contamination naturelle à l'arsenic, par la consommation d'eau par exemple. Et rappellent parfois ces empereurs romains qui s'autoadministraient du poison à petite dose, à titre d'antidote contre d'éventuels assassins...

Reste que le Dr Kintz n'a pu pratiquer d'expertise ADN, pour cause d'échantillons trop rares... Pour être vraiment rigoureux, estiment les experts, il faudrait pourtant confirmer, par la génétique, qu'il s'agit bien des cheveux de l'empereur, analyser aussi les concentrations en arsenic sur d'autres habitants de Sainte-Hélène de l'époque et étudier l'ADN mitochondrial (transmis par les femmes) de l'empereur. Il n'empêche, Ben Weider est déjà aux anges, jugeant ses théories confortées. Également gourou nutritionniste et président de la Fédération internationale de culturisme, il a consacré une partie de sa vie et de ses dollars à ce combat: réhabiliter la mémoire de «l'usurpateur» et prouver qu'il a été assassiné.

L'avenir de l'ex-collège de Saint-Jean assuré

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'avenir de l'ancien collège militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu semble désormais assuré avec le transfert à ses installations d'une série de quatre programmes de formation offerts aux militaires canadiens. Les Forces armées canadiennes ont annoncé hier qu'elles déboursent 45 millions de dollars pour donner ces cours pendant les cinq prochaines années.

En conséquence, l'ancien collège, qui s'appelle maintenant le Campus du Fort Saint-Jean, pourra compter à certaines périodes de l'année jusqu'à 400 militaires en apprentissage. Les 45

millions, octroyés en vertu d'un contrat, serviront à les loger, à les nourrir et à payer pour l'entretien des lieux et des locaux.

«Le Campus du Fort Saint-Jean est une installation qui se prête parfaitement à l'instruction militaire et qui est bien placée pour alléger la pression subie par d'autres installations d'instruction», a commenté le ministre de la Défense, Art Eggleton, dans un communiqué.

Les quatre programmes transférés sont actuellement offerts à la base militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu, que l'on nomme aussi la Mégastucture. Leur départ permettra de libérer de l'espace pour les nouvelles recrues qui y recevront une formation de base.

Les Forces canadiennes ont entrepris un vaste effort de recrutement afin de combler ses rangs, qui commencent à devenir clairsemés en raison du vieillissement de ses effectifs et de la pression qu'exercent les nombreuses missions de paix.

L'annonce de la fermeture du collège militaire en 1994 avait suscité beaucoup de remous.

Selon la directrice de la commercialisation du Campus du Fort Saint-Jean, Nicole Franke, l'ajout de ces nouveaux cours permet pratiquement d'assurer l'avenir des installations. «Depuis cinq ans, il y avait quand même des militaires sur le site, mais en moins grand nombre. Ils suivaient des cours de langue seconde», a-t-elle expliqué.

LES ACTUALITÉS

Élections du 4 novembre

Les armes sont prêtes, les partis aussi

Les yeux sont tournés aujourd'hui sur le parti de Bourque

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Les trois principaux partis politiques municipaux montréalais fourbissent leurs armes en prévision des élections du 4 novembre.

Les projecteurs seront tournés aujourd'hui sur le Parti Équipe Bourque/Vision Montréal, qui tiendra son congrès dans un hôtel du centre-ville. L'événement, pour lequel on attend 800 personnes, marquera le lancement officiel d'une campagne électorale entamée, en fait, par le maire de Montréal, depuis le mois de janvier. Il correspond également à la date limite que Pierre Bourque s'était lui-même fixée pour annoncer la composition complète de l'équipe

de candidats qui brigueront les suffrages sous sa bannière.

Reconnaissant avoir éprouvé quelques difficultés au cours des derniers mois dans son recrutement de candidats dans les villes de banlieue, Pierre Bourque laisse aujourd'hui entendre qu'il pourrait tout de même être en mesure de présenter une équipe complète pour les 73 postes de conseillers municipaux à pourvoir. Il resterait toutefois encore plusieurs personnes à trouver en ce qui concerne les 31 postes de conseillers d'arrondissement. «Les plus importants, disait-il jeudi, sont les 73 qui siègeront au conseil municipal.»

Remarquablement discret depuis quelques semaines — mis à part sur de grands panneaux pu-

blicitaires visant à le faire connaître comme candidat à la mairie —, le chef de l'Union de l'île de Montréal, Gérald Tremblay, n'a toutefois pas chôme, affirme ses organisateurs. Il se serait lui aussi, en effet, concentré sur la sélection de son équipe de candidats aux prochaines élections.

Cette dernière, qui serait à toute fin utile complétée, sera d'ailleurs en grande partie présentée, promet-on, d'ici le congé de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin.

Des discussions avec une centaine de personnes auraient également été menées parallèlement à ce travail afin d'élaborer les idées qui constitueront le programme électoral du parti lors des prochaines élections. Ce programme

ne sera toutefois pas dévoilé avant la fin de l'été, possiblement à l'occasion d'un congrès.

Originellement prévu à la même date que celui de l'Équipe Bourque/Vision Montréal, le congrès du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a finalement été remis aux 15 et 16 juin. Les délégués du parti seront notamment amenés à choisir leur candidat à la mairie. Contrairement à la fois précédente, cette investiture ne devrait pas provoquer trop de remous, le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Michel Prescott, s'avérant jusqu'à présent le seul candidat en lice. Les militants se pencheront également sur un document d'orientation concernant la nouvelle ville à construire ainsi que sur un projet

de démocratisation des institutions municipales, deux textes qui inspireront le programme électoral à venir.

Rappelons qu'en 1998, Thérèse Daviault avait coiffé au poteau Michel Prescott au terme d'une lutte déchirante pour le parti. L'histoire avait pris un tour dramatique peu de temps après lorsque la nouvelle chef décidait d'abandonner le navire pour se rallier au parti d'un autre candidat à la mairie, Jacques Duchesneau.

Parlant d'alliance électorale, les négociations d'une éventuelle entente entre le RCM et l'Union de l'île de Montréal pour faire front commun contre Pierre Bourque seraient toujours au point mort, rapportent les deux formations partisans.

Le sida et l'Afrique

L'ONU choisit Lewis

Nations unies (PC) — Stephen Lewis, ancien ambassadeur du Canada aux Nations unies, a été nommé envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour toutes les questions concernant le virus du sida en Afrique.

La nomination a été annoncée hier par Louise Fréchette, secrétaire générale adjointe des Nations unies. M. Lewis, qui a été leader du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario au cours des années 1970, a été ambassadeur aux Nations unies de 1984 à 1988. De 1986 à 1991, il a été conseiller spécial du secrétaire général des Nations unies pour la relance économique en Afrique. Il a également été directeur général adjoint de l'UNICEF à New York. Dans une déclaration prononcée après sa nomination, M. Lewis a souligné la difficulté et la complexité d'une entreprise qui tente de mobiliser politiques, programmes, infrastructures et partenaires autour d'un même combat.

Il a indiqué qu'un programme de lutte contre le sida serait instauré à l'occasion d'une séance spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies, plus tard en juin. Environ 60 millions de personnes sont séropositives ou atteintes du sida dans le monde. Dans certaines régions de l'Afrique, cette maladie menace de réduire l'espérance de vie à moins de 45 ans.

EN BREF

Gray confirme

(Le Devoir) — Le vice-premier ministre Herb Gray a rencontré hier après-midi à Ottawa les représentants des quatre Églises poursuivies par des autochtones dans le dossier des pensionnats. M. Gray leur a confirmé qu'il avait reçu l'autorisation du cabinet de négocier formellement avec elles. Les Églises anglicane, presbytérienne, catholique romaine et unie font l'objet d'environ 4200 poursuites par des autochtones se plaignant d'avoir subi des sévices quand ils étaient en pension dans des établissements qu'elles gèrent. Craignant la faillite, les Églises demandent l'aide financière d'Ottawa pour faire face à ces poursuites. Certains les ont évaluées à plus de deux milliards de dollars. M. Gray leur a dit hier qu'il voulait procéder aussi rapidement que possible. Aucun échéancier n'a été adopté, toutefois. L'Église anglicane se montre plus pressée que les autres à obtenir une entente avec le fédéral. M. Gray n'a pas exclu hier la possibilité que des ententes distinctes pour chaque Église soit adoptée. «Chaque Église est dans une situation différente. Chaque Église fait face à un certain nombre de poursuites. Que ce soit une entente ou une série d'ententes, cela n'a pas été décidé, mais le résultat devra prendre en considération la situation dans laquelle se trouve chaque Église.»

Accusations des libéraux

Québec a dupé les personnes âgées

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'augmentation de 4,5 % du coût des loyers dans les centres d'hébergement du réseau de la santé n'a pas été annulée. Elle a été reportée au 1^{er} janvier 2002.

«La hausse n'a pas été annulée, elle a été reportée. C'est malhonnête. Les personnes âgées ont été dupées», s'est exclamée hier la députée libérale de Saint-Henri-Sainte-Anne, Nicole Loiselle, à l'Assemblée nationale.

Le ministre de la Santé, Rémy Trudel, avait provoqué un tollé en autorisant une hausse de 4,5 % des loyers en centres d'hébergement. Devant les protestations, il l'a vite annulée, se contentant de celle de 2,5 % qui avait déjà été décrétée en janvier pour couvrir l'inflation.

Or la députée Loiselle a découvert que la loi sur les services de santé et les services sociaux avait été alors discrètement modifiée afin de permettre, dans six mois, une augmentation supé-

rieure à l'indice des rentes.

Cet indice, généralement inférieur à 2 %, sert à établir les mensualités du régime de pension de vieillesse. Il sert aussi à fixer le coût des loyers dans le réseau de la santé.

En modifiant la loi de manière à déflationner la hausse, Québec pourra donc récupérer à partir de 2002 les 12 millions qu'il comptait retirer cette année de la hausse des loyers.

Le décret précise qu'une chambre privée coûtera 46,68 \$ par jour, une chambre semi-privée 39,02 \$, tandis qu'un lit en salle commune coûtera 29,01 \$. Les loyers mensuels seront donc respectivement de 1400 \$, 1200 \$ et 900 \$ dans les centres d'hébergement publics l'an prochain. Cela touchera environ 45 000 personnes.

«Ce sera toujours moins cher qu'en Ontario ou en Alberta», signale le ministre Trudel, qui n'a pas manqué de rappeler qu'au cours de leur mandat, les libéraux avaient haussé ces loyers de 50 %.

Commission Nicolet

Un non catégorique au péage sur les ponts

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

À nom des automobilistes, Claire Roy, du CAA-Québec, s'est insurgée contre l'idée d'un péage sur les ponts lors de la troisième journée d'audiences de la commission Nicolet, hier à Longueuil. Les échanges, qui portaient sur l'amélioration du transport des personnes, ont soulevé des réflexions sur l'aménagement du territoire et le transport en commun, mais le péage a soulevé les plus vifs commentaires.

«Le gouvernement a favorisé l'étalement urbain. Comment peut-on aujourd'hui vouloir pénaliser ceux qui ont choisi de vivre en banlieue!» s'indignait Claire Roy, qui se prononçait sur la suggestion soumise lors de la première rencontre de la commission. Du péage sur une nouvelle structure, soit, mais il est hors de question d'envisager cette mesure sur les infrastructures existantes, qu'il s'agisse de ponts ou d'autoroutes.

Les automobilistes paient plus que leur part, 2,4 milliards de dollars de taxes par année, ajoutée, et certains optent pour la voiture parce qu'ils y sont obligés. Paul Lewis, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, s'est montré plutôt favorable au péage, bien qu'il soit d'avis qu'on ne doit pas le limiter aux ponts; les résidents de l'ouest de l'île de Montréal se retrouveraient injustement avantagés au détriment de ceux de la Rivé-Sud.

Comme lors des rencontres précédentes, les membres de la table ronde ont écarté d'emblée la pertinence d'un pont reliant les deux rives. La clé pour résoudre les problèmes de congestion se trouve ailleurs, du côté de l'amélioration du transport en commun, même si le retard à combler est énorme, indiquait M. Lewis, d'autant plus que les points à desservir sont de plus en plus dispersés. Nathalie Chicoine, chercheuse à l'INRS-Urbanisation, signalait d'ailleurs que, dans plusieurs municipalités, les pôles

de développement économique se sont construits autour de centres commerciaux et de parcs industriels avec des résultats «cacophoniques».

Les membres se sont donc longuement attardés aux questions d'aménagement et d'urbanisme, indispensables pour une planification judicieuse à long terme. Les erreurs du passé parlent d'elles-mêmes. James Byrns, de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), citait le cas du tunnel Hippolyte-Lafontaine, conçu sans préoccupation pour le transport en commun, ou l'aménagement des rues de Longueuil qui obligent les résidents à prendre leur voiture pour se rendre au dépanneur.

Bernard Arcand, professeur au département d'anthropologie de l'Université Laval, rappelait qu'il ne serait pas aisé de convaincre les Québécois de délaissier leur voiture, une invention si chère à leur cœur qui leur permet une certaine forme d'évasion.

La FCSQ adopte un plan stratégique

PRESSE CANADIENNE

Réunis en assemblée générale annuelle à Montréal hier, les 350 délégués de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ont adopté un plan stratégique de trois ans «visant à répondre aux enjeux majeurs auxquels feront face les commissions scolaires».

Ces orientations stratégiques touchent à la commission scolaire, à la réforme de l'éducation, à la formation professionnelle, à la formation continue, aux jeunes, aux ressources humaines, aux ressources financières, de même qu'aux services aux membres, a fait savoir la FCSQ par voie de

communiqué. Entre autres objectifs jugés «importants», la fédération entend «assurer une vigilance sur le plan national pour bien positionner les commissions scolaires comme instances de gouvernement local jouant un rôle primordial dans le développement stratégique local et régional, auprès des autres paliers de gouvernement, auprès des partenaires et auprès de la population». Elle compte également «appuyer et soutenir les commissions scolaires dans la définition et l'élaboration d'une gestion décentralisée, davantage axée sur les résultats et sur l'imputabilité».

Par ailleurs, André Caron a été réélu, pour un mandat de deux ans, à la présidence de la FCSQ.

Chevrette n'aidera pas Régionnaire

Québec (PC) — Le ministre des Transports, Guy Chevrette, n'a pas l'intention d'investir davantage pour sauver le transporteur Régionnaire et il s'engage à présenter une solution de rechange d'ici septembre.

Interrogé par la porte-parole libérale Nathalie Normandeau sur l'avenir du transport aérien tant sur la Côte-Nord que dans toutes

les régions éloignées du Québec, M. Chevrette a d'abord souligné que la décision de tourner la page dans le dossier Régionnaire est malheureusement due à l'incapacité du transporteur de trouver du financement privé. «Si on peut soutenir leurs efforts, a expliqué le ministre, on ne peut pas se substituer au privé.» M. Chevrette estime que l'État a déjà suffisamment donné

dans le cas de Régionnaire. En décembre 2000, le ministère des Transports a versé une somme de 418 000 \$ afin d'éviter la faillite de Régionnaire.

Deux mois plus tard, en février 2001, c'est Investissement Québec qui a procédé à l'octroi d'une garantie de remboursement de pertes de 2,2 millions (soit 75 % d'un prêt de trois millions).

EN BREF

Agriculteur poursuivi

Londres (AP) — Le propriétaire d'une des premières fermes britanniques à être touchées par la fièvre aphteuse a déclaré hier qu'il était poursuivi en justice par les autorités. Bobby Waugh, qui gère une ferme de cochons dans le nord-est du comté de Northumberland en Grande-Bretagne, a indiqué qu'il avait reçu une lettre du conseil du comté l'accusant de ne pas avoir notifié la maladie de ses cochons aux responsables et d'avoir nourri ses animaux avec des déchets alimentaires non traités. «Je peux réfuter toutes ces charges», a déclaré Waugh. «Ils sont déterminés à me rendre responsable de la crise de la fièvre aphteuse.»

Vivre en ville
Vers des collectivités viables
...mieux bâtir nos milieux de vie pour le 21^e siècle

Cet ouvrage rassemble les textes et les synthèses des quelque 80 présentations de colloque international «Vers des collectivités viables» tenu en 1999 à Québec. Les conférenciers y ont présenté des expériences concrètes et des pistes de solutions concernant l'aménagement durable du territoire.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

DOLCE DONNA, DOLCE UOMO représente:
TOMBOLINI, FRANCESCO SMALTO, VOTRE NOM, etc.

Grande sélection de complets italiens

399\$ et plus

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc
277-7558

Prendre le temps d'apprécier...

- l'art de Klimt à Ottawa, 7 et 31 juillet
- Les Troyennes d'Euripide, 28 juillet
- un opéra de Verdi à Lanaudière, 4 août

Du nouveau!
Williamstown et Tanglewood:
date limite reportée au 7 juin!

(514) 276-0207

Les beaux détours

CIRCUITS CULTURELS

En collaboration avec
Club Voyages Rosemont

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
9082-5023 QUEBEC INC.
6331 & 6333 Dijon, Montréal Nord, H1G 2L9

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO 500-12-257165-013
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

COMPTANT, Lemoyne, 31 mai 2001
Jacques Turgeon, huissier de justice, GRENIER & ASSOCIÉS, HUSSIERS, TEL.: (514) 937-9277

H&M DIAMOND ASS. INC.
345, AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2
TEL.: (514) 483-2303
FAX: (514) 483-2373

AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.p.c.
Canada, Province de Québec, Cour du Québec, District de Montréal No. dossier: 500-22-048855-004, No. shérif: 500-18-000858-010

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
LA CORPORATION METRONE / METRONE CORPORATION
5754, Upper Lachine Rd, suite 200, Montréal (QC) H4A 2B3

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
COUR DU QUÉBEC 540-61-01827-006 PERCEPTEUR DES AMENDES

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
COUR DU QUÉBEC 540-61-01827-006 PERCEPTEUR DES AMENDES

AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.p.c.
Canada, Province de Québec, Cour du Québec, District de Montréal No. dossier: 500-22-041128-003, No. Shérif: 500-18-000871-013

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GROUPE B.A.I. INC., société légalement constituée ayant son siège social et sa place d'affaires au 6000, boul. Métropolitain, suite 304, St-Léonard (Québec) H1S 1B1

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4))
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
AUTO-CASION INC.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 00-13762, COUR MUNICIPALE, VILLE DE LONGUEUIL

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No 500-12-257262-018

AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.p.c.
Canada, Province de Québec, Cour du Québec, District de Montréal No. dossier: 500-22-041128-003, No. Shérif: 500-18-000871-013

VILLE DE MONTRÉAL-NORD
APPEL D'OFFRES N° 2001-33
IMPRESSION DU RÉPERTOIRE 2001-2002
Des soumissions dans des enveloppes scellées et portant l'inscription: SOUMISSION GRAPHISME, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE 2001-2002, adressées au greffier, à l'hôtel de ville de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à 16h30, le mardi 12 juin 2001, pour la fourniture suivante:

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4))
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
AUTO-CASION INC.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. DE COUR: 688435462, 687425723, 6882922, COUR MUNICIPALE, LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No 500-12-257262-018

AVIS DE VENTE IMMOBILIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 C.p.c.
Canada, Province de Québec, Cour du Québec, District de Montréal No. dossier: 500-22-041128-003, No. Shérif: 500-18-000871-013

Des soumissions dans des enveloppes scellées et portant l'inscription: SOUMISSION GRAPHISME, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE 2001-2002, adressées au greffier, à l'hôtel de ville de Montréal-Nord, 4243, rue de Charlevoix, Montréal-Nord, H1H 5R5, seront reçues jusqu'à 16h30, le mardi 12 juin 2001, pour la fourniture suivante:

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (paragraphe 102(4))
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
AUTO-CASION INC.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. DE COUR: 688435462, 687425723, 6882922, COUR MUNICIPALE, LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

Canada
Province de Québec
District de Montréal
No 500-12-257262-018

Québec Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC
Audience publique (2e partie)
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les personnes, groupes et municipalités intéressés à faire connaître leur opinion sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane à se présenter à l'audience publique qui aura lieu à Betsiamites le 11 juin 2001 et qui se poursuivra à Alma à compter du 12 juin 2001.

CASILOC inc.
APPELS D'OFFRES APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES
PROJET COMPLEXE HÔTELIER CASINO DE HULL
Les fournisseurs de biens et services peuvent obtenir l'information sur les appels d'offres en visitant quotidiennement le site Internet de Loto-Québec: www.loto-quebec.com

Québec Commission des biens culturels
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE
Objet : Projet de construction souterraine sur le site historique de la Prison des Patriotes-Au-Pied-du-Courant
La Commission des biens culturels du Québec tiendra une audience publique sur le projet susmentionné le 21 juin 2001 à compter de 19 h, à la salle polyvalente mezzanine 1 du Musée Pointe-à-Callière, 350, place Royale, à Montréal.

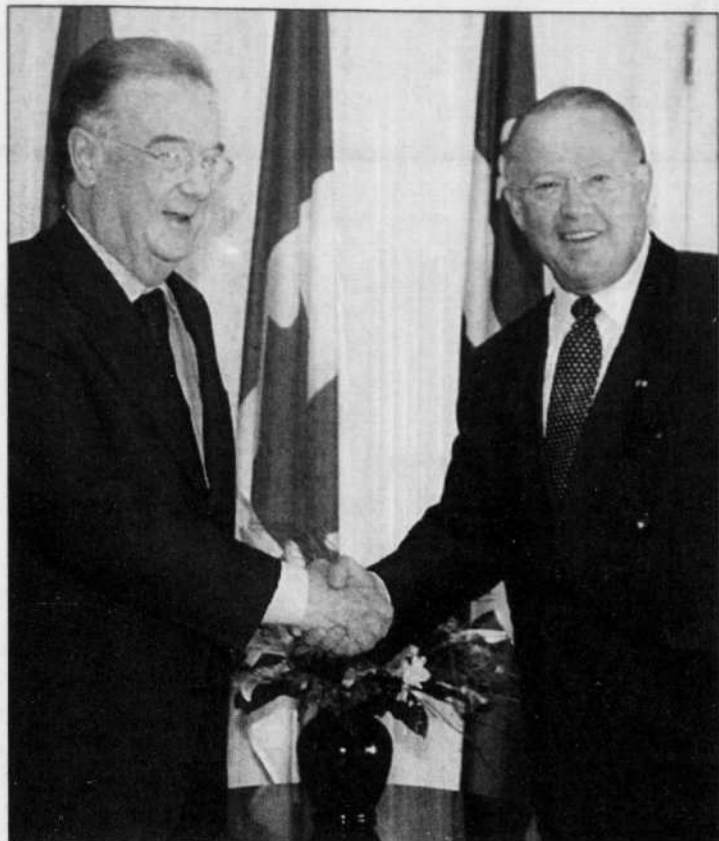
Québec Commission des biens culturels
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE
Objet : Projet de construction d'un hôtel dans l'aire de protection de la maison Notman incluant des travaux sur ce monument historique classé.
La Commission des biens culturels du Québec tiendra une audience publique sur le projet susmentionné le 26 juin 2001 à compter de 19 h, à la salle Forum de la Cité, Marché Bonsecours, 350, rue Saint-Paul Est, à Montréal.

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnement
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Le projet: PG10008 Relocaliser le poste d'essence et remplacer les réservoirs défectueux au site des Travaux publics

Québec Commission des biens culturels
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE
Objet : Projet de construction d'un hôtel dans l'aire de protection de la maison Notman incluant des travaux sur ce monument historique classé.
La Commission des biens culturels du Québec tiendra une audience publique sur le projet susmentionné le 26 juin 2001 à compter de 19 h, à la salle Forum de la Cité, Marché Bonsecours, 350, rue Saint-Paul Est, à Montréal.

Canada
Province de Québec
District de Joliette
NO: 705-22-003439-013
"Procédure allégée"
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIN-LAURENTIDES,
Partie demanderesse
C.
Saul LUBARSKY,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse Saul Lubarsky est, par la présente, requis de produire une comparution, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise d'un procureur, au greffe du Palais de justice de Joliette, situé au 200 rue St-Marc, à Joliette (Québec) J6E 8C2;
Une copie de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour du Québec du district de Joliette à son intention;
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut de comparution conforme aux conclusions qu'elle sollicite;
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Joliette, ce 23 avril 2001.
GREFFIER A. DE LA COUR DE JOLIETTE
GRONDIN, BEAUPRE, PERREAULT
775A Saint-Isidore, bureau 104
St-Lin-Laurentides,
J6R 1C0
(450)439-7717
Fax: (450)439-6454
PROCEUREURS DE LA DEMANDEURSE
DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
Prenez avis que la compagnie/corporation SITO ACCRINGTON INC. ayant son siège social 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal, H2Y 3X7 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet déposé au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.
Lisette Roy

• LES ACTUALITÉS •



Le premier ministre Bernard Landry recevant hier à Montréal le président du Portugal, Jorge Sampaio.

Les Cris seraient plus favorables au développement de la baie James

PRESSE CANADIENNE

De meilleures relations entre les Cris et Hydro-Québec pourraient permettre la réalisation d'un nouveau projet de développement hydroélectrique de la baie James.

Le gouvernement de Terre-Neuve serait également intéressé à reprendre les discussions sur le développement de la rivière Churchill, un autre projet que caresse Hydro-Québec depuis un certain nombre d'années.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre, Bernard Landry, au cours d'une courte rencontre de presse, après avoir présidé un déjeuner en l'honneur du président du Portugal, Jorge

Sampaio. «Il s'agit d'un immense progrès de voir que la communauté crise, à travers ses porte-parole, est plus favorable [au développement de la baie James], a déclaré M. Landry. Habituellement, on constatait une hostilité globale à cette idée.»

Il a affirmé que cette nouvelle situation, «cette nouvelle ère», était attribuable à un dialogue intense entre la communauté et Hydro-Québec au cours des derniers mois.

«Lorsque les Cris étaient hostiles, les chances [de réaliser un développement] étaient nulles, mais maintenant qu'ils sont plus favorables, les chances sont relativement grandes», a déclaré le premier ministre.

En cour contre la loi 105

LOUIS-GILLES
FRANÇOIS
LE DEVOIR

Le Grand Conseil des Cris a déposé cette semaine une nouvelle requête devant la Cour supérieure pour faire déclarer inconstitutionnelle la loi 105 adoptée l'an dernier par l'Assemblée nationale pour instituer une nouvelle procédure d'approbation des coupes forestières dans la partie la plus nordique de la forêt boréale.

La nouvelle requête des Cris est survenue jeudi, le jour même où le juge Richard Nadeau réunissait les parties pour mettre en branle la cause qui touche tout le dossier des coupes forestières dans cette partie du territoire québécois où la Convention reconnaît des pouvoirs précis aux Cris.

Ces derniers ont contesté, il y a deux ans, les activités forestières autorisées par Québec dans leur

territoire parce qu'à leur avis elles auraient dû être assujetties à la procédure d'évaluation environnementale et sociale prévue dans la Convention de la Baie-James et du Nord-Ouest québécois. Un premier jugement favorable aux Cris a été par la suite renversé en appel. Mais, de son côté, le gouvernement québécois faisait adopter la loi 105 pour instituer une nouvelle procédure visant le dépôt, la mise à jour et l'approbation des plans de coupe forestière dans le territoire assujéti à la Convention.

Plusieurs des délais prévus à l'ancienne loi avaient été dépassés. C'est cette loi que contestent les Cris depuis jeudi, alléguant qu'elle aussi «viole les dispositions de la Convention en ce qu'elle ignore totalement nos droits de chasse, de pêche et de trappe», sans parler de la procédure d'évaluation des impacts, a précisé le directeur exécutif du Grand Conseil, Bill Namagoose.

Michel Rocard reçoit l'Ordre national du Québec

LE DEVOIR

L'ancien premier ministre français, Michel Rocard, a été décoré de l'Ordre national du Québec hier. Le premier ministre, Bernard Landry, a ainsi rendu hommage à M. Rocard pour sa grande contribution aux échanges entre la France et le Québec. «Le Québec a besoin d'amis et plus encore dans un avenir proche», a dit M. Landry avant de remettre l'insigne d'officier à M. Rocard. Pour sa part, M. Rocard a rappelé les liens personnels qui l'unissent à certains Québécois, tels M. Lan-

dry et la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin. Sur un ton plus politique, il a par la suite indiqué que «le Québec n'a surtout pas besoin d'une intervention internationale. Il a simplement besoin qu'on le comprenne». Par ailleurs, M. Rocard n'a pas caché être un partisan de l'étapisme. «Le choix du suffrage universel pour consacrer un jour la souveraineté et en négocier l'aménagement correct avec le voisin canadien ne peut pas être celui de la soudaineté et de la rupture, a-t-il dit. C'est celui de la progressivité, confortée par la qualité du gouvernement.»

Les centenaires américains ont doublé

Washington (AFP) — Le nombre de centenaires aux États-Unis a quasiment doublé en dix ans, rapportait hier le Bureau fédéral du recensement.

En 1990, le pays comptait 36 000 centenaires sur une population totale de 248 millions d'habitants. Ils sont passés à 68 000 en 2000, sur une population de 276 millions.

Ces centenaires sont des femmes dans une très large majorité: elles étaient 28 000 en 1990 et sont aujourd'hui 56 000. Les

hommes centenaires ne sont eux que 12 000, quand ils étaient 8000 en 1990. Le recensement effectué l'an dernier aux États-Unis a confirmé le vieillissement général de la population, dont l'âge moyen est désormais de 36,6 ans, 35,3 ans pour les hommes et 37,8 ans pour les femmes, selon le Bureau du recensement.

Les plus de 65 ans sont ainsi désormais 34,93 millions, 12 % de plus qu'en 1990, et ils représentent 12,6 % de la population.

Il y a dix ans le Bloc québécois était créé

Le BQ fêtera dans la discrétion

Bouchard et Parizeau seront absents, Landry fera son possible

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — On ne se bouscule pas pour participer au dixième anniversaire de naissance du Bloc québécois.

Lucien Bouchard, le fondateur de ce parti qui devait être éphémère, ne prendra pas part aux modestes célébrations prévues dans une semaine, le 9 juin. Jacques Parizeau ne sera pas de la fête lui non plus tandis que Bernard Landry n'a toujours pas confirmé sa présence.

M. Bouchard a indiqué aux responsables du parti qu'il avait d'autres engagements en vue. Il se trouvera alors en Europe pour y

brasser des affaires. Après son départ de la vie politique, en mars dernier, l'ex-premier ministre québécois est retourné à la pratique du droit pour le compte d'un grand bureau d'avocats montréalais.

Conflit d'horaires mais...

Le premier ministre Bernard Landry n'a quant à lui toujours pas confirmé sa présence. «Il y a un conflit d'horaires mais on va essayer d'y être», a expliqué hier le porte-parole de M. Landry, Hubert Bolduc.

Jacques Parizeau a dit non. Il a indiqué aux responsables bloquistes qu'il ferait parvenir, pour l'occasion, des souhaits par écrits. M. Bouchard enverra aussi ses fé-

licitations de cette façon. Les célébrations se veulent très sobres (le chef Gilles Duceppe fera un bref discours) et se dérouleront en soirée, après la tenue d'un conseil national du parti.

«On va souligner sobrement cet anniversaire», a expliqué le whip du Bloc, Stéphane Bergeron, en entrevue. «On va surtout voir à ce que notre parti soit tourné vers l'avenir parce que, pour nous, l'avenir passe par la souveraineté», a-t-il ajouté.

M. Bergeron ne tire aucune conclusion de l'absence de MM. Bouchard et Parizeau. À son avis, tous les deux ont de bonnes raisons pour les excuser. «Je n'ai pas le sentiment qu'il y a du désintérêt de leur part. Il faudra attendre de voir

le contenu de leurs messages», a-t-il soutenu.

Le conseil national du Bloc doit se pencher sur l'adoption d'un plan d'action qui tiendra compte de la tenue prochaine des élections provinciales au Québec. Il s'agit d'orienter les priorités du parti en prévoyant qu'il n'y aura pas de référendum avant les élections. Le Bloc a officiellement vu le jour dans un gymnase bondé de Tracy, ville voisine de Sorel, le 15 juin 1991. Quelques jours plus tard, M. Bouchard avait dit que le parti serait à Ottawa en «mission temporaire». «Notre succès se mesurera à la brièveté de notre mandat», avait-il souligné devant des partisans.

Exportations énergétiques

Les provinces joueront un rôle, promet Dion

Ottawa (PC) — Les provinces auront un rôle à jouer dans les nouvelles ententes d'exportations énergétiques qui seront négociées avec les États-Unis, ont assuré hier des ministres fédéraux.

Les ministres n'ont cependant pas précisé quel était ce rôle, ni promis la «participation entière» aux négociations internationales qu'ont réclamées les premiers ministres des provinces de l'Ouest.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion,

a rappelé aux Communes que les relations internationales sont de compétence fédérale exclusive.

Les ressources naturelles, par contre, sont de compétence provinciale. Les premiers ministres des provinces participeront évidemment au processus, a déclaré M. Dion, mais cela ne veut pas dire que chacun occupera un siège autour de la table de négociations pour établir une politique énergétique continentale.

Comme Stéphane Dion, le vice-

premier ministre, Herb Gray, a soutenu qu'il appartenait à Ottawa de s'exprimer au nom de tout le pays, précisant toutefois que le gouvernement avait l'intention de consulter les provinces.

Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, n'a pas semblé inquiet outre mesure par la perspective d'un conflit fédéral-provincial et s'est dit convaincu qu'Ottawa et les provinces avaient le même objectif. «Le gouvernement fédéral n'est pas intéressé à bloquer la vente des ressources énergétiques, a-t-il déclaré. Le gouvernement est intéressé

à travailler avec nos partenaires provinciaux qui ont une juridiction directe sur les ressources naturelles.»

Ces commentaires faisaient suite à une déclaration du premier ministre de la Saskatchewan, Lorne Calvert, jeudi, à l'issue d'une rencontre des premiers ministres de l'Ouest à Moose Jaw. M. Calvert a indiqué que les premiers ministres tenaient tous à ce que leur province soit «participante à part entière dans les négociations internationales concernant nos ressources naturelles».

P.D.S.F. 22 500 \$*

Financement à l'achat.

4,8%[†] Jusqu'à 60 mois
Durée limitée.

P.D.S.F. 21 500 \$*

L'Acura Integra ou 1.7EL 2001

288 \$[†]
par mois

L'ACURA Integra 2001
Incluant : climatiseur, groupe électrique, radio AM/FM avec lecteur CD, antenne électrique, becquet arrière, roues en alliage et tellement plus...

L'ACURA 1.7EL 2001
Incluant : nouveau moteur 1,7 litre VTEC, freins à disque aux 4 roues avec ABS, climatiseur, groupe électrique, radio AM/FM avec lecteur CD, roues en alliage et tellement plus...

Peu de temps.
Beaucoup de plaisir.

ACURA vos concessionnaires fiables

ACURA

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura Integra (modèle DC4341PB) et l'Acura 1.7EL (modèle ES3561E) 2001 neuves. Total des paiements de 16 503 \$ et 17 309 \$ respectivement. Un acompte de 2 679 \$ pour l'Integra, de 3 485 \$ pour la 1.7EL et un premier versement sont requis. Un dépôt de sécurité est exigé pour la 1.7EL seulement; pour l'option 0\$ comptant, seul le premier versement est requis. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par kilomètre supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée.

†Financement à l'achat de 4,8% S.A.C. pour l'Integra seulement. Plusieurs termes offerts. Jusqu'à 60 mois. Un acompte pourrait être exigé.

*P.D.S.F. de 22 500 \$ pour l'Acura Integra (modèle DC4341PB) et 21 500 \$ pour l'Acura 1.7EL (modèle ES3561E) 2001 neuves. Transport et préparation (900 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie, Blainville
(450) 435-4455

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean, Dollard-des-Ormeaux
(514) 696-7777

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O., Brossard
(450) 659-1616

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E., Anjou
(514) 354-8811

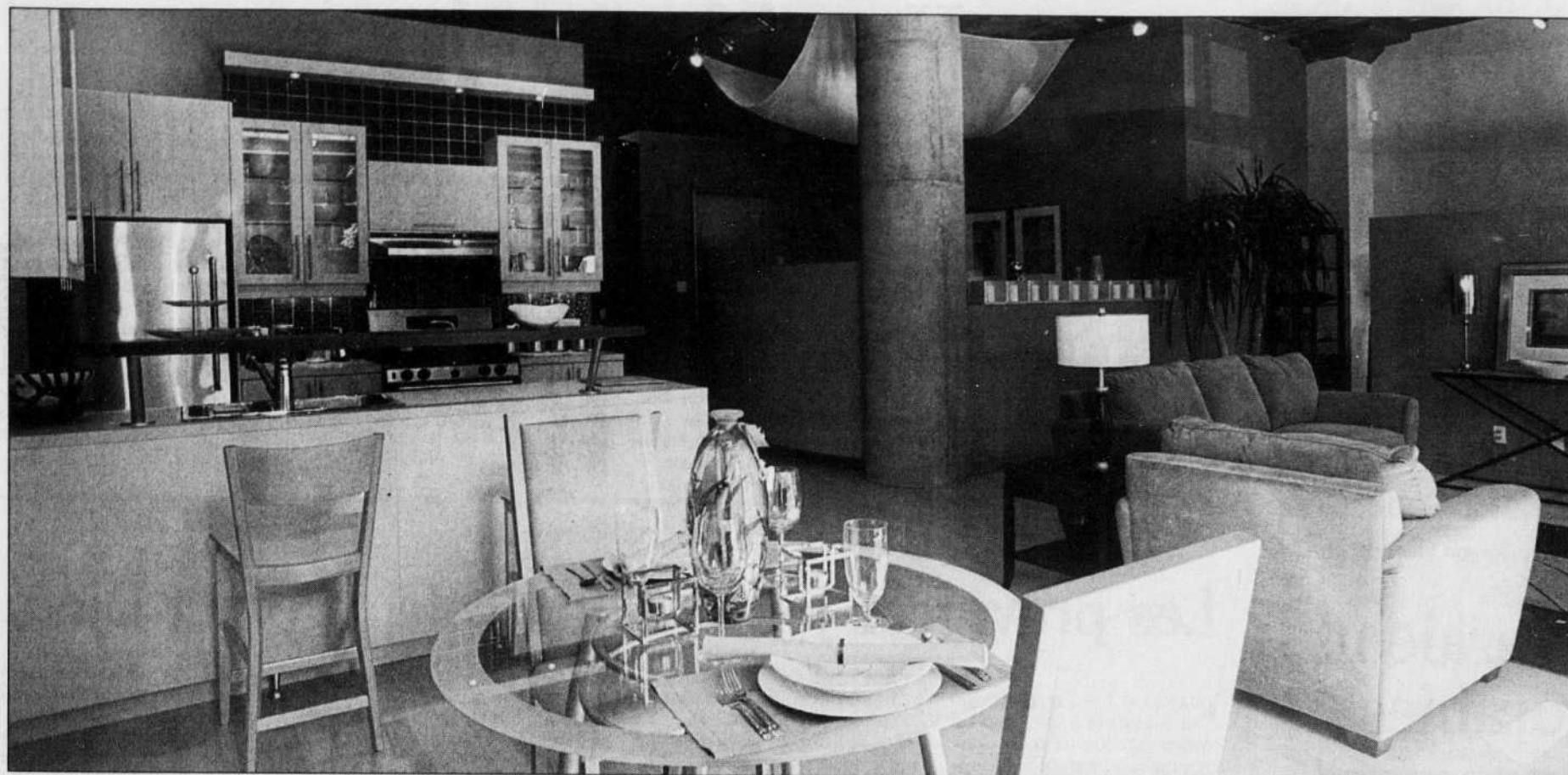
LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O., Montréal
(514) 340-1344

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey, Laval
(450) 682-4050

LE DEVOIR

HABITATION

Lofts St-James



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Dans ces «soft lofts», les plafonds de dix pieds de hauteur et les colonnes de béton sont restés intacts, seule la brique a été sacrifiée, petit écart au profit du confort.

Soft loft

Quand le style se conjugue au confort absolu

On l'appelle le Quartier de la fourrure. Lorsque *Le Devoir* s'y installe en 1993, on commence à peine à y transformer d'anciennes manufactures en espaces à bureaux. Depuis ça n'arrête pas, le Quartier de la fourrure rapetisse comme peau de chagrin et n'occupe pratiquement plus que la rue Mayor... Quoique plus pour bien longtemps encore. De nouveaux voisins viennent chambarder l'ordre établi: les nouveaux occupants des lofts St-James y prendront leurs aises dès mars 2002.

MARIE-HÉLÈNE
ALARIE
LE DEVOIR

Comme pour la plupart des buildings sis dans de petites rues, on ne le remarque pas du premier coup d'œil, ce bel immeuble qui se dresse à l'angle des rues Mayor et Saint-Alexandre, tout juste devant le parc qui entoure l'église St-James. Construite en 1928 dans le plus pur style Beaux-Arts, la bâtisse de onze étages possède une façade de briques jaunes agrémentée de détails en corniches et de magnifiques fenêtres en arche au dernier étage.

Il a fallu une bonne dose d'imagination aux promoteurs pour penser qu'un jour le St-James deviendrait un immeuble résidentiel. «Ce que nous offrons n'existait pas avant: la proximité de la rue Sainte-Catherine, de la Place des Arts et du Complexe Desjardins, sans parler de tous les espaces à bureaux du secteur», explique Jacques Dufresne, designer et associé dans le projet des lofts St-James. Il est vrai que le quartier ne manque pas d'attrait; on n'a qu'à penser aux grands festivals d'été à proximité, mais surtout, surtout, à la possibilité

de ne pas avoir à utiliser une automobile pour chacun de ses déplacements.

Le style des unités d'habitation qu'on retrouve à l'intérieur de l'immeuble St-James n'est pas sans rappeler les nombreux lofts qui peuplent le Vieux-Montréal. «Nous avons des clients qui visitent le St-James qui habitent déjà le Vieux-Montréal. Ils recherchent les mêmes grands volumes, les hauts plafonds, mais veulent se rapprocher du centre-ville. Ils trouvent ici le meilleur des deux mondes», nous dit encore M. Dufresne.

Chaque étage abritera une dizaine d'unités, donc pas plus d'une

Détail important: il est possible d'installer une cuisinière au gaz naturel

centaine pour la totalité de l'immeuble. Les plus petites unités mesurent 900 pieds carrés alors que les plus grandes atteignent 2000 pieds carrés.

M. Dufresne nous parle de son concept «soft loft»: «Le soft loft, c'est le confort absolu. On a travaillé à l'insonorisation et à l'isolation malgré la grande fenestration, on a soigné les détails ainsi que la possibilité d'aménager plus ou moins de cloisons selon les besoins de l'acheteur.»

C'est pourquoi il se dégage une atmosphère chaleureuse dans ce loft-témoin qu'on peut visiter. Dès

l'entrée on aperçoit le grand lit déposé sur une plate-forme entourée d'un demi-mur tout en rondeur qui permet un minimum d'intimité. «On peut tout aussi bien remplacer ce demi-mur par une cloison de verre givré», souligne Jacques Dufresne. Devant nous, deux immenses fenêtres s'ouvrent sur le parc de l'église alors que l'espace intérieur se divise entre salon et salle à manger. Un foyer au gaz naturel trône entre les deux fenêtres comme dans la plupart des autres unités.

Tous les planchers sont d'érable ou de chêne. «Ce recouvrement procure une meilleure insonorisation que le béton, qui fait rebondir les sons», précise M. Dufresne. D'ailleurs, le bois se retrouve partout, d'abord aux planchers mais aussi sur les très larges boiseries ainsi que dans le mobilier de la cuisine et de la salle de bains.

La cuisine fonctionnelle est complètement ouverte sur la salle à manger, son plancher d'ardoise et ses meubles d'érable pâle se confondent dans le ton chic ambiant. Détail important à l'intention des gourmets: il est possible d'installer une cuisinière au gaz naturel. Du côté de la salle de bains, on n'a pas lésiné sur les détails: l'effet de la tuile blanche et noire recouvrant murs et planchers ne laisse pas indifférent. Les accessoires sanitaires blancs et le mobilier semblable à celui de la cuisine complètent le décor.

Dans ces «soft lofts», les plafonds de dix pieds de hauteur et les colonnes de béton sont restés intacts. Par choix, on a sacrifié la brique au profit du gypse afin d'augmenter l'isolation et par conséquent le confort.

De ces petits détails qui créent



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le souci du détail se retrouve jusque dans la salle de bains.

un espace unique on note l'utilisation originale de rails: par exemple, dans la chambre à coucher, un seul panneau de verre givré glissant sur son rail tient lieu de porte. Ailleurs, sur le mur de l'entrée, l'accès à la salle de bains et aux pièces de rangement se camoufle à l'aide d'une porte arrondie de bois pâle qui, en se poussant encore un peu plus sur son rail, vient cacher l'espace cuisine. Ingénieux!

Si une voiture est superflue au

centre-ville, elle demeure utile pour en sortir. Il faut savoir qu'au St-James on retrouve 50 espaces de stationnement pour 100 unités. Les premiers arrivés, qui seront aussi les premiers servis, devront toutefois déboursier 25 000 \$ pour entreposer leur voiture. Quant aux prix des lofts, ceux-ci varient de 145 500 \$ à 400 000 \$.

Lofts St-James
1461, rue Saint-Alexandre
☎ (514) 849-4444

PEINTURE

De toutes les couleurs

Petits trucs pour s'y retrouver

Dans un mois, jour pour jour, au lendemain de la plus grande fête du déménagement, plusieurs Québécois se retrouveront pincesaux et rouleaux à la main afin d'aménager leur nouveau lieu. Même sans déménager, certains ne résisteront pas à l'envie de changer de décor. Soyez prévenus: dans les prochains mois, des litres et des litres de peinture déferleront sur les murs du Québec.

MARIE-HÉLÈNE
ALARIE
LE DEVOIR

Si le blanc demeure indémodable au palmarès des couleurs de peinture vendues, rien ne nous oblige à faire comme tout le monde. Peindre en ajoutant quelques teintes par-ci par-là reste une façon abordable et simple de changer de décor.

Toutes les compagnies de peinture innovent chaque année en ajoutant différents coloris à leur gamme de couleurs. Chacune annonce une tendance, des couleurs mode ou d'autres plus classiques. Sans exception, toutes font appel à nos émotions. Car qu'est-ce que la couleur sinon une émotion? Le bleu repose alors que le rouge excite pendant que l'orange stimule. S'initier au monde de la couleur peut devenir une expérience éprouvante pour les non-initiés. Aussi, les fabricants de peinture mettent à notre disposition une foule de trucs et conseils afin de nous rendre la tâche plus agréable. Entre les fascicules et les échantillons qu'on retrouve en magasin, on peut faire l'essentiel du travail à partir de son salon tout simplement en visitant Internet.

Les peintures Sico

Sico a été la première à innover avec un décorateur virtuel; les autres ont suivi. Dans d'autres sections on retrouve une foule de renseignements sur les différents produits de la compagnie, dont sa fameuse peinture Cachemire avec un pouvoir couvrant inégalé et son fini velouté.

www.sico.com

Les peintures Laurentides

Petit truc rigolo sur ce site: le Tarot des couleurs. En répondant à quelques courtes questions, on y découvre sa «palette». Quand on le fait avec des amis, c'est encore plus drôle. Ce site est très bien élaboré, avec des visualisations réalistes des différents effets obtenus avec une multitude de teintes. On y transforme un salon en un seul clic.

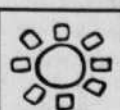
www.paintcafe.com

Les peintures Benjamin Moore

Le seul problème, c'est que ce site est en anglais uniquement. Dommage parce qu'il semble assez complet, avec une section résidentielle, une section réservée aux architectes et une autre aux designers. En plus, on y découvre quelques trucs et conseils, par exemple la façon de réaliser des finis spéciaux.

www.benjaminmoore.com

FONDATION
JEUNES
ET
SOCIÉTÉ



LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

- ▲ comme coopérant
- ▲ comme bénévole
- ▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240
Nous vous aiderons à les aider

www.monde.ca



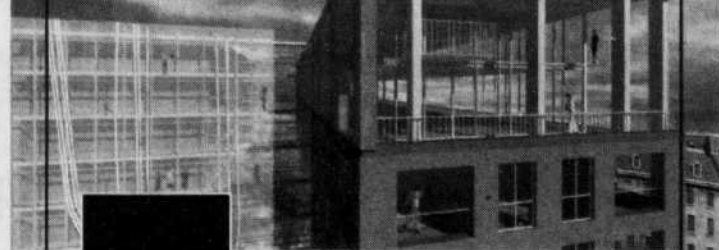
LES SOMMETS
sur le fleuve

Bientôt l'adresse la plus convoitée de l'île des Soeurs

Les Sommets sur le fleuve, un édifice tout en hauteur d'une architecture classique offrira d'impressionnantes vues panoramiques. Vous bénéficierez d'un centre sportif exclusif, de jardins paysagers, de promenades sur les berges et plus encore.

À partir de 179 000\$ jusqu'à 1 300 000\$
Occupation décembre 2002
Venez nous voir à notre nouveau pavillon des ventes situé à l'entrée de l'île, 50 Place du Commerce, Île des Soeurs (Québec)

LES CONCEPTIONS LES PLUS AUDACIEUSES
Le nouvel EUROPA



EUROPA
nouvel

spacieux
souples
lumineux

Dans le Vieux Montréal au coin McGill et d'Youville
56 condominiums neufs de 1 000 à 3 000 pi2
aménagement selon spécifications
accès et corridors tout en verre
à partir de 175 000 \$ taxes incluses

bureau de vente, 367 rue Youville, Montréal

982 9991

heures d'ouverture:
lun-jeu 12h à 19h
sam-dim 12h à 17h
Louise L'Heureux
Carol Nadon
agents immobiliers affiliés

www.projetsEUROPA.com

514-762-3450 www.proment.com
Heures de visites: 11h30 au jeudi, 11h30 à 19h00, vendredi fermé, Samedi et dimanche 11h30 à 17h00

LE DEVOIR

LE MONDE

Élections au Pérou

Le successeur de Fujimori sera élu demain

ANTONIO RALUY
AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — Le second tour de l'élection présidentielle au Pérou, qui opposera demain le centriste Alejandro Toledo à l'ex-président social-démocrate Alan García, donnera lieu à une lutte serrée pour la succession du président Fujimori, destitué en novembre dernier après dix années de régime autoritaire.

Quelque 15 millions de Péruviens devront choisir entre Alejandro Toledo, un économiste d'origine quechua de 55 ans, et l'ancien chef d'Etat Alan García, 52 ans, revenu au Pérou en janvier dernier après neuf années d'exil.

Principal artisan de la chute d'Alberto Fujimori, destitué par le Congrès le 21 novembre pour «incapacité morale permanente», Alejandro Toledo, du mouvement Pérou Possible, a remporté le premier tour du 8 avril, avec 36,51 % des voix, contre 25,78 % à Alan García, chef de l'Association pour la révolution en Amérique latine (APRA).

L'écart important qui sépare les deux candidats s'est cependant réduit au fil des jours, selon les derniers sondages, qui ne donnent plus qu'une avance de 3 à 9 % à Toledo tout en soulignant qu'une éventuelle victoire d'Alan García ne pouvait être exclue.

«Tout pronostic est risqué. Personne ne peut assurer que Toledo a la victoire assurée. L'élection va être très disputée», a estimé Bernardo Verjowski, responsable de l'institut de sondage Analistas y Consultores.

Les deux candidats ont achevé leur campagne électorale jeudi soir par des meetings ayant rassemblé des dizaines de milliers de supporters, à Cuzco pour Alejandro Toledo et à Lima pour Alan García.

L'ex-président García, favorable à la formation d'un gouvernement d'union nationale, a lancé un appel afin que la victoire de celui qui sera élu demain ne se transforme pas

en «celle d'un camp sur l'autre». «Le pays a besoin de l'effort collectif de tous», a-t-il dit, invitant «toutes les forces politiques à se regrouper pour trouver des solutions aux problèmes du Pérou».

Alejandro Toledo a pour sa part renouvelé ses attaques contre l'ancien chef de l'Etat, rappelant que sa présidence, de 1985 à 1990, avait été marquée par une crise économique aiguë, par la corruption et par de nombreuses violations des droits de l'homme.

Tout au long de la campagne, il s'est dit déterminé à instaurer un «vrai changement» au Pérou afin notamment de développer l'emploi, de réactiver l'économie et de faire en sorte que la justice fonctionne normalement pour effacer des années de corruption.

Alan García, qui a reconnu avoir commis de graves erreurs sous sa présidence, a également placé sa campagne sous le signe de la lutte contre le chômage et de l'amélioration des conditions sociales des Péruviens, dont plus de la moitié vivent dans la pauvreté.

De vives attaques personnelles, portant notamment sur leur vie privée, ont opposé les deux candidats, donnant à la campagne une allure de «guerre sale» qui, accompagnée d'un «carnaval excessif de promesses», n'a guère grandi les deux hommes aux yeux des Péruviens, selon le sociologue Julio Cotler.

Assassinats et boycottage

Par ailleurs, des guérilleros du Sentier lumineux (maoïste) ont assassiné jeudi deux personnes dans la région amazonienne du Haut Huallaga (nord-est), réitérant leur appel à boycotter le second tour de l'élection présidentielle de demain, a annoncé hier la police.

Huit guérilleros de l'organisation subversive ont extrait de leurs maisons les habitants du hameau de Pacae, situé à 450 km au nord-est de la capitale, et ont abattu un couple qu'ils accusaient de «mouchardise».

Accusé d'incompétence par des députés

Wahid se rebiffe

Le président indonésien limoge six ministres pour se maintenir au pouvoir

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jakarta — Le président indonésien Abdurrahman Wahid a répondu hier à son isolement politique par un surcroît de combativité en limogeant le ministre clef de la Sécurité et en laissant toujours planer la menace d'un état d'urgence pour s'opposer aux menaces de destitution.

Les adversaires de M. Wahid ont quant à eux estimé que ces actes témoignent du «désespoir» du président et vont accélérer sa chute, avant la session spéciale des parlementaires, le 1^{er} août, sur sa destitution.

Mais M. Wahid a occupé le terrain. Il a de nouveau refusé de démissionner et indiqué qu'il prendrait des «mesures fermes» si le pays était menacé.

Outre le ministre de la Sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono, un ancien général, M. Wahid a écarté le procureur général Marzuki Darusman, à qui il reproche notamment une insuffisance d'efficacité dans la lutte contre la corruption lors de ce remaniement qui a touché six postes au total.

Mais le chef de la police, le général Sueroyo Bimantoro, a annoncé avoir refusé de démissionner comme le lui demandait M. Wahid. Il a soutenu que son remplacement devait avoir l'accord du Parlement.

M. Yudhoyono, remplacé par le ministre des Transports, Agung Gumelar, lui aussi un ancien général, et le chef de la police s'étaient publiquement opposés à l'instauration d'un état d'urgence.

Une telle mesure permettrait à M. Wahid de dissoudre le Parlement avant la réunion, le 1^{er} août,

d'une session spéciale de l'Assemblée consultative du peuple (MPR), qui peut le destituer.

«Je ne démissionnerai pas. Si l'existence de ce pays est menacée, je n'hésiterai pas à prendre des mesures fermes», a lancé M. Wahid. «Je ne tolérerai pas que quiconque viole la Constitution», a dit M. Wahid, qui considère comme anticonstitutionnelle la procédure parlementaire.

M. Wahid, un musulman modéré de 60 ans, a de nouveau affirmé que son départ du pouvoir conduirait à l'éclatement de l'immense archipel de 210 millions d'habitants car six provinces déclaraient alors leur indépendance.

«Prendre un décret [d'état d'urgence] n'est naturel que si le pays est dans une situation critique», a déclaré M. Wahid.

Réaffirmant que la province séparatiste d'Aceh déclarerait son indépendance s'il était destitué, M. Wahid a dit: «Ceci ne peut-il pas être considéré comme un danger?»

Le ministre de la Défense, Mohammad Mahfoud, un civil qui a échappé au remaniement, a déclaré qu'il démissionnerait si M. Wahid décrétait un état d'urgence, n'étant pas homme, a-t-il expliqué, à mener une «répression».

Des membres du Parlement, où le parti de M. Wahid ne compte que 10 % des sièges, ont mis en garde qu'ils répliqueraient si les «mesures fermes» se traduisaient en l'instauration d'un état d'urgence.

Un parlementaire d'opposition a affirmé que M. Wahid risquerait d'être placé en résidence surveillée au moment même où il prendrait un décret sur l'état d'urgence.

Les députés ont menacé de réunir la session spéciale du MPR



Le chef de la police, le général Sueroyo Bimantoro, a annoncé avoir refusé de démissionner comme le lui demandait M. Wahid.

rapidement en cas d'aggravation de la crise ou si M. Wahid décrétait l'état d'urgence.

M. Wahid avait offert vendredi dernier un nouveau transfert de pouvoirs à Mme Sukarnoputri, qui n'a pas répondu jusqu'à présent.

Commentant le choix de M. Gumelar comme ministre de la Sécurité, considéré comme un proche de la vice-présidente, M. Wahid a expliqué: «Il est en bon termes avec moi et Megawati.»

«Je veux quelqu'un qui soit capable de maintenir le contact avec Megawati et de nous empêcher d'être séparés.»

Les relations entre M. Wahid et «Mega», qui tient en grande par-

tie les clés d'une survie politique de M. Wahid, se sont notablement dégradées ces derniers mois. Le parti de Mme Sukarnoputri est le premier du pays.

«Il y a 50 % de chances pour une destitution, et les autres 50 % dépendent des compromis qui pourraient être réalisés par M. Wahid» avant la session spéciale du MPR, a déclaré M. Mahfoud, qui a souligné que M. Wahid était un «politicien habile».

Les députés ont au départ mis en accusation le président pour son rôle présumé dans deux scandales financiers. Ils ont aussi dénoncé son incompétence et son style erratique, ainsi que son bilan depuis 19 mois à la tête du pays.

Attentat-suicide à Tel-Aviv

Un kamikaze palestinien a fait 17 tués et 68 blessés, en majorité des jeunes, dans le plus grave attentat en huit mois

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tel-Aviv — Un kamikaze palestinien a fait hier dix-sept tués et soixante-huit blessés en actionnant une charge explosive près d'un club de jeunes sur la promenade du front de mer de Tel-Aviv, a annoncé la radio israélienne en citant la police.

L'attentat s'est produit près du Dolphinarium, un endroit en vogue, très fréquenté le vendredi soir, non loin de la ville de Jaffa. De nombreuses discothèques se trouvent dans ce secteur. Le kamikaze est au nombre des victimes. Il s'est donné la mort alors qu'il se trouvait parmi les groupes de jeunes qui attendaient leur tour pour entrer dans la discothèque.

Cet attentat est le plus grave depuis le début de la vague de violence déclenchée par les Palestiniens en Israël et dans les territoires de Cisjordanie et Gaza, le 28 septembre.

Cinq des blessés sont dans un état grave, ont indiqué des sources hospitalières.

Cet attentat est survenu alors que le premier ministre israélien Ariel Sharon avait décrété, il y a dix jours, un cessez-le-feu unilatéral avec les Palestiniens, extrêmement contesté non seulement par les colons, principales victimes d'une vague d'attentats, mais aussi par une partie des membres de son cabinet. M. Sharon avait ordonné ce cessez-le-feu unilatéral en application du rapport Mitchell. Ce texte recommande notamment «la cessation immédiate et sans conditions de la violence» ainsi que des mesures de confiance, et le «gel total» de la colonisation juive et enfin l'ouverture de pourparlers israélo-palestiniens.

Les Palestiniens ont qualifié de «supercherie» l'annonce israélienne d'un cessez-le-feu unilatéral.

Le chef de la diplomatie israé-

lienne, Shimon Peres, a affirmé hier soir lors d'une rencontre avec son homologue allemand Joschka Fischer qu'Israël continuera d'observer le cessez-le-feu unilatéral dans les territoires, a indiqué la radio publique israélienne.

Le président américain George W. Bush a condamné fermement hier soir l'attentat de Tel-Aviv et appelé le président palestinien Yasser Arafat à faire de même et à demander un cessez-le-feu immédiat.

Funérailles d'Husseini

Plus tôt dans la journée d'hier, à Jérusalem, Fayçal Husseini, symbole de la lutte des Palestiniens pour la libération de Jérusalem-Est, a été inhumé sur l'esplanade des Mosquées au milieu d'une foule d'environ 20 000 personnes selon les estimations à laquelle Israël a pratiquement livré, le temps d'un après-midi, le secteur oriental de la ville, occupé depuis 1967.

Massivement présentes le long du parcours suivi dans la matinée par le cortège funéraire de Ramallah, en Cisjordanie, jusqu'à l'entrée de la partie orientale de la ville, les forces de sécurité israéliennes ont semblé s'être ensuite volatilisées.

Portant le cercueil à bouts de bras, la foule a pénétré dans la Vieille Ville par la porte de Damas, traversant le quartier musulman jusqu'à l'esplanade des Mosquées, où le leader palestinien a été inhumé dans une chambre funéraire.

Le président palestinien Yasser Arafat et les hauts responsables de l'Autorité palestinienne n'ont pu assister à l'inhumation car ils sont interdits d'entrée à Jérusalem. Les funérailles officielles avaient donc eu lieu à Ramallah, à environ 15 kilomètres au nord de Jérusalem, dans les bâtiments de l'Autorité palestinienne, en présence de M. Arafat, de l'ensemble de son gouvernement et de nombreux dignitaires.

Journée de l'enfance en Russie

Entre désespoir et nostalgie

MICHEL VIATTEAU
AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — La Russie, qui rêve de prospérité, s'est rappelé hier la détresse de plus de deux millions de ses enfants vagabonds, et aussi sa démographie inquiétante, lors de plusieurs manifestations marquant la Journée internationale de la défense des enfants.

La Russie compte officiellement 2,5 millions d'enfants vagabonds, les *bezprizorniki*, mais ce chiffre pourrait atteindre quatre millions selon des experts indépendants, a déclaré le président du Fonds russe pour l'enfance, l'écrivain Albert Likhonov.

Rappelant qu'au lendemain de la Révolution, les services de sécurité les avaient ramassés *manu militari* pour les placer dans les orphelinats, Likhonov a appelé le président Vladimir Poutine à recourir à la même méthode.

Chaque année, le nombre des enfants abandonnés par leurs parents, qu'on appelle orphelins sociaux, augmente d'environ 100 000, a-t-il souligné.

De son côté, le délégué russe aux droits de l'homme, Oleg Mironov, a appelé à voter à plus vite une loi sur le contrôle public du respect des droits de l'enfant, y compris en milieu pénitentiaire.

Énumérant les problèmes qui affligent les enfants russes, du vagabondage à la drogue, l'alcoolisme et la prostitution, ainsi que l'insuffisance des structures d'accueil, M. Mironov a également demandé la création de postes de représentant des droits de l'enfant au niveau de la Fédération russe et de ses régions ou républiques.

La question de l'enfance est d'autant plus brûlante en Russie que ce pays de 145 millions d'habitants souffre d'une démographie fortement négative et a perdu plus de 750 000 habitants en 2000, malgré un flux d'immigration venant d'anciennes républiques soviétiques.

Hier, ce phénomène a été dénoncé lors de manifestations extrémistes de groupes marginaux, exprimant à leur façon des craintes présentes dans la société russe.

Un happening intitulé «À bas l'avortement et les préservatifs» a permis au groupe «Projet russe - Grande Russie» de réunir quelques écolières pour qu'elles montrent devant les caméras leurs dessins primitifs, intitulés par exemple «Les enfants de ma cour d'immeuble». Sur ces images, la plupart des enfants étaient de race noire ou asiatique, et les auteurs ont expliqué sérieusement qu'ils craignaient de se retrouver en minorité chez eux.

Lors du même happening, un jeune militant nationaliste à la queue de cheval a affirmé que le sida n'est qu'un mythe inventé par les Britanniques et destiné à faire la publicité des préservatifs dans le but de réduire la natalité en Russie. «La princesse Diana l'a découvert et a voulu venir à Saint-Petersbourg pour le révéler, c'est pourquoi elle a été tuée», a-t-il ajouté.

Des idées aussi surprenantes, mais sur un autre registre, ont été proférées, lors d'une marche partie du grand magasin Detski Mir («Le monde des enfants»), près du Kremlin, par les partis politiques stalinien, nostalgiques de l'URSS. Alors qu'une sono faisait retentir le tube soviétique «Qu'il y ait toujours du soleil, des militantes aux cheveux gris levaient des banderoles glorifiant le fondateur de la Tcheka (futur KGB), «Felix Dzerjinski, chevalier fidèle du prolétariat et défenseur des enfants» ou proclamant «Le capital dévore nos enfants».

«Vous comprenez», a expliqué un dirigeant du parti bolchevik, Alexandre Lapine, «c'est très réel: un landau coûte 5000 roubles tandis qu'un universitaire en gagne 1200 par mois».

République centrafricaine

Les combats plutôt que la négociation

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bangui — Le régime centrafricain a lancé hier une vaste offensive contre les mutins et leurs positions, préférant l'option militaire à la négociation avec le général André Kolingba, accusé d'être l'instigateur du putsch manqué de lundi.

Ces attaques contre le camp Kassai (est) et les quartiers sud-est de Bangui ont fait plusieurs morts et de nombreux blessés, ont rapporté des civils qui se sont réfugiés massivement chez les religieuses de l'église Saint-Paul, dans le quartier Ouango, à l'est de la capitale.

Le général Kolingba et tous les officiers que la présidence a désignés comme les auteurs du putsch habitent dans cette zone où ils se seraient cachés, selon divers témoignages.

Après un long statu quo de trois jours, les forces loyalistes au président Ange-Félix Patassé ont repris, selon Bangui, le contrôle aux premières heures de la matinée du camp Kassai, la principale caserne militaire, située dans le 7^e arrondissement de la capitale.

L'armée centrafricaine a ensui-

te pourchassé les rebelles qui ont fui dans les quartiers périphériques du camp, en direction du sud, vers le fleuve Oubangui. Elle a cependant été freinée dans sa progression par les pluies diluviennes qui s'abattaient alors sur la ville.

Des tirs à l'arme automatique et au mortier ont ensuite retenti en fin de matinée et pendant plusieurs heures dans tout le 7^e arrondissement, qui englobe également les quartiers Ouango et Ngaragba, tristement célèbre à l'époque de Bokassa pour sa prison-mouroir, situés en bordure du fleuve Oubangui.

Devant la violence des combats et des opérations de «nettoyage», plusieurs centaines de Banguissois se sont enfuis en direction de l'Oubangui, trouvant refuge chez les religieuses ou tentant de s'abriter dans la résidence de l'ambassadeur de France, située à proximité.

La reprise des hostilités militaires, interrompues depuis mardi matin, a révélé la ligne «dure» du régime Patassé, qui ne semble pas vouloir pardonner au général Kolingba la tentative de putsch.

EN BREF

Filières afghanes à Paris

Paris (AFP) — Un militant islamiste présumé, récemment extradé de Belgique, a été mis en examen (inculpé) et écroué hier dans l'enquête sur des camps militaires en Afghanistan dans lesquels des islamistes originaires de France se seraient formés, a-t-on indiqué de source judiciaire. Mohamed Badache est poursuivi pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste» dans ce dossier instruit depuis 1995 par le juge antiterroriste parisien Jean-Louis Bruguière. La justice lui reproche d'être un des responsables de la formation militaire d'Européens en Afghanistan. Prés d'une dizaine de personnes sont poursuivies dans cette affaire.

Irak: révision des sanctions

New York (AFP) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté hier à l'unanimité une résolution qui ouvre la voie à une révision dans un mois des sanctions contre l'Irak. La résolution prolonge le programme humanitaire «pétrole contre nourriture», qui arrive à échéance demain à minuit, pour un mois seulement, jusqu'au 3 juillet, au lieu des six mois habituels.

É D I T O R I A L

Les pièges de l'union fédérale

Le premier ministre Bernard Landry veut faire la souveraineté du Québec mais il souhaite que celle-ci prenne forme «au sein d'une union de type fédéral avec le Canada». Cette option comporte des pièges et elle pêche par manque de réalisme.

Les 26, 28 et 29 mai derniers, *Le Devoir* a publié les articles des professeurs Bourque et Duchastel, qui présentent l'union fédérale comme la solution idéale aux problèmes actuels du Canada et du Québec. On peut avoir accès à ces textes sur le site Internet du *Devoir* (ledevoir.com).

Cette affirmation est peut-être vraie sur le plan théorique, mais la mise en œuvre d'une union fédérale entre le Québec et le Canada comme deux États souverains égaux partageant un Parlement commun relève de l'utopie.

Tous les analystes politiques qui se sont penchés sur ce scénario en viennent à la conclusion qu'une telle proposition n'a aucune chance de se matérialiser, surtout pas avant, ni même après un référendum victorieux; les Canadiens, déjà choqués que les Québécois veuillent proclamer leur souveraineté, refuseraient de s'engager dans des négociations aussi complexes.

En outre, même si le projet voyait le jour, une union fédérale à deux est condamnée au blocage systématique du fait que chacun des partenaires a un droit de veto sur la volonté de l'autre. En plus, le plus petit, en l'occurrence le Québec, est certain d'être dominé par le plus gros, incapable de faire jouer, comme en Europe ou à l'échelle des Amériques, des alliances avec d'autres petites nations.

Au delà du réalisme de la proposition, l'argumentation des professeurs Bourque et Duchastel est elle-même vulnérable.

Ceux-ci affirment que la souveraineté, ou l'indépendance, est un concept devenu «contre-productif» à notre époque, à cause notamment de l'érosion des pouvoirs de l'État-nation dans la mondialisation.

Si la souveraineté est une idée rétrograde, il est paradoxal de constater que les pays qui en jouissent, y compris le Canada, ne veulent pas s'en défaire. Certes, les pays partagent aujourd'hui leur souveraineté en Europe, dans l'ALENA ou à l'OMC. Un Québec souverain ferait tout simplement la même chose. De même qu'il continuerait à commercer avec ses voisins, comme tous les pays le font dans le monde. Les pouvoirs de l'État-nation ne sont peut-être pas aussi absolus qu'ils l'ont déjà été, et tant mieux. Mais ils restent substantiels et déterminants.

Oui, disent les deux professeurs, mais ce n'est pas la recherche de la souveraineté qui est urgente. Les exigences de la démocratie imposent, selon eux, que l'on s'active désormais à la démocratisation des institutions internationales. Fort bien. Mais nulle part dans le monde, pas même en Europe où les pays sont très avancés dans le partage de leurs souverainetés, a-t-on réussi à le faire.

Bourque et Duchastel en mettent lourd sur les épaules des petits Québécois. Non seulement ces derniers devraient s'entendre pour affirmer leur souveraineté face au reste du Canada, ce qui est déjà tout un programme, ils devraient en plus réussir, par la même opération, à inventer et à mettre en œuvre les modalités inédites d'une démocratie supranationale.

Cette tâche, personne n'a réussi à l'accomplir ailleurs parce qu'il ne suffit pas d'établir un parlement commun pour que la démocratie soit véritable. Il faut également, comme le dit Habermas, développer une pratique de formation de la volonté commune qui transcende les frontières. Or, jusqu'à présent, l'idée qu'une société puisse agir démocratiquement sur elle-même n'a connu de mise en œuvre crédible que dans un cadre national.

Si le Québec veut un jour faire partie d'une union fédérale avec le Canada ou être membre de toute autre structure supranationale au sein du continent, il devra d'abord devenir souverain.

On ne voit aucune raison qui permette à Bourque et Duchastel de dire que la souveraineté du Québec ne serait pas légitime sans l'accompagner d'une union supranationale qu'aucun pays du monde n'a su établir. L'exigence imposée par les deux professeurs est insurmontable. Autant dire qu'elle confine au statu quo.

En outre, puisque c'est aussi l'une de leurs préoccupations, on peut reconnaître le pluralisme national et culturel du Québec sans union fédérale.

Bernard Landry peut fort bien parler d'union fédérale. Puisqu'aucun référendum ne pointe à l'horizon avant les élections, cela lui permet de maintenir un dialogue, notamment avec un parti comme l'Action démocratique, ainsi qu'avec le reste du Canada, avec lequel on affirme ainsi la volonté de coopérer quoi qu'il advienne.

Mais la rhétorique de l'union comporte deux pièges. Le premier, c'est de cultiver chez les Québécois le goût d'un nouveau Canada plutôt que le goût d'un Québec souverain, libre et responsable.

Le second piège, c'est que le premier ministre est ainsi amené à tenir le référendum sur une option à deux volets, la souveraineté assortie d'une offre d'union fédérale. Or, s'il procède de la sorte, il se force à tenir un deuxième référendum, après avoir gagné le premier, soit pour ratifier le contenu du traité d'union qui aura été négocié, comme l'avait suggéré Lucien Bouchard à Jacques Parizeau, soit pour obtenir le mandat clair de déclarer le Québec souverain, sans union fédérale, si le Canada, comme c'est probable, rejette l'offre.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Femmes et médecine

Une récente lettre signée par Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme du Québec, protestait contre les propos du doyen Vinay, de l'Université de Montréal, sur la proportion hommes-femmes admis en médecine.

Je pense qu'il faut tout d'abord permettre aux diverses instances de s'exprimer... Ne sommes-nous pas dans un pays libre?

Deuxièmement, moi qui suis une femme, avec 30 ans de pratique, dans une spécialité où les gardes sont difficiles (pédiatrie), je comprends très bien ce que le doyen a voulu dire. À 17 ans, les femmes, d'une façon générale, sont plus performantes dans leurs études que les hommes. Plus de maturité, moins de dilettantisme. D'où la prédominance de femmes acceptées en médecine. Mais, par la suite, beaucoup de femmes médecins, mères de famille, disons entre 30 et 50 ans, offrent moins de disponibilité que leurs collègues masculins. Elles optent pour un mode de vie à horaire fixe, genre CLSC, ou choisissent des spécialités n'entraînant que peu ou pas de risques d'être dérangées la nuit... Or le premier devoir d'un médecin n'est-il pas le service à donner aux malades, même si ce service nuit à son confort, sa «qualité de vie», pour reprendre une expression à la mode? Sans l'exprimer aussi crûment, peut-être le doyen aurait-il pu aborder ce problème?

Souignons, par contre, l'exemple de certaines femmes médecins dévouées à leur métier de façon tout à fait extraordinaire. Les membres actifs d'hôpitaux ou de départements hospitaliers de pédiatrie sont constitués autant d'hommes que de femmes, bien que le métier de pédiatre soit fort exigeant. Le directeur des soins intensifs de l'hôpital Maisonneuve est une femme pour qui j'éprouve énormément d'admiration, et les obstétriciens sont en

majorité des femmes. Or y a-t-il une charge plus astreignante que l'obstétrique? Le docteur Yvette Bonny, qui, à elle seule, a assumé aussi durant 25 ans les exsanguino-transfusions des nouveau-nés à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, en est un autre exemple.

Mais ce sont des exceptions. Si elles veulent l'égalité, il faut absolument que les femmes acceptent d'offrir un service comparable à celui des hommes, quel qu'en soit le prix.

J'exagère? Je ne crois pas.
Michèle Gagnan Brunette, M.D.
Montréal, 30 mai 2001

Un parc naturaliste?

Il est maintenant démontré clairement, par la participation de près de 2500 personnes à la photo de nus de Spencer Tunick en pleine rue Sainte-Catherine, que les Montréalais ont l'esprit aussi ouvert que les Européens et que, désormais, l'ouverture d'un parc de Montréal, ou, à tout le moins, d'une section d'un parc au naturalisme, serait quelque chose de tout à fait plausible et plairait à beaucoup de gens.

Or il y a des années que la Fédération québécoise de naturisme suggère qu'au moins un endroit public soit mis à la disposition des naturalistes à Montréal. Dans certaines grandes villes européennes, en Suède, en Norvège, par exemple, des parcs entiers sont ouverts aux naturalistes. Ceux et celles que cela n'intéresse pas n'y vont tout simplement pas car il est clairement indiqué à l'entrée des parcs qu'il faut se dévêtir pour y avoir accès. Cela gêne carrément les voyeurs.

Maintenant, je crois que la preuve est faite que les Montréalais sont très ouverts à la chose et qu'on est sûr pour posséder, en pleine ville de Montréal, un endroit dédié aux naturalistes. Un tel endroit, bien clôturé, pourrait

d'ailleurs être géré par la Fédération québécoise de naturisme.

Yves Hamel
Montréal, mai 2001

Le PLQ, social-démocrate!

Le Parti libéral du Québec à la Jean Charest le conservateur, après avoir perdu une première campagne électorale axée sur les vertus du capitalisme et du désengagement social de l'État québécois, soutenu par le patronat et la haute finance, vire maintenant à gauche pour faire dans la social-démocratie! Le PLQ offre maintenant ni plus ni moins aux Québécois que le pain et le beurre et la crème qui fait le beurre tout à la fois! Le PLQ alias Jean Charest, qui ne jurait que par la réduction de la taille de l'État, jure maintenant par l'augmentation et l'amélioration de l'aide sociale par l'État! Le PLQ, dit Jean Charest, qui ne jurait que par l'entreprise privée, veut maintenant étatiser confortablement la pauvreté!

Le PLQ de Jean Charest, qui ne jurait que par les grands centres, se dit maintenant devenu l'apôtre du développement des régions... le temps d'une élection! Le PLQ à la Jean Charest veut réduire les impôts des Québécois de 25 % tout en allant arracher au fédéral des transferts de points d'impôt de 25 %! N'étant pas certain que le fédéral accepterait de céder les revenus qui lui font réaliser des surplus, le PLQ à la Jean Charest, soi-disant autonomiste, prévoit alors mettre sur pied, de concert avec le fédéral centraliste, des programmes régionaux à frais partagés qui rendraient le Québec dépendant des volontés et des gros sous d'Ottawa! L'obsession pathologique du pouvoir politique à tout prix se soigne-t-elle?

Jean-Paul Paquette
Ville-Marie, 30 mai 2001

LIBRE OPINION

L'examen de français écrit de 4^e secondaire: une autre supercherie

SUZANNE-G. CHARTRAND
Professeure de didactique du français
Université Laval

L'examen de français écrit de 5^e secondaire est depuis longtemps sévèrement critiqué, des critiques abondamment diffusées par les médias au cours des derniers mois. Dès 1994, j'avais exposé les nombreuses failles de cette épreuve ministérielle: «L'épreuve de français écrit de 5^e secondaire - Examen d'un échec» (*Le Devoir*, 20 juin 1994). Quelques mois plus tard, la responsable du programme de français du ministère de l'Éducation me demandait de concevoir, en ma qualité de spécialiste de l'enseignement de l'argumentation, les parties portant sur l'enseignement de textes argumentatifs dans le nouveau programme de français pour les élèves de 4^e et de 5^e secondaire. J'ai alors accepté cette responsabilité en exigeant toutefois d'être consultée au moment de la préparation de l'examen de 5^e secondaire (prévu pour juin 2002) afin qu'il évalue réellement la compétence argumentative des élèves et leur maîtrise de la langue écrite, ce qui constitue l'objectif central du programme d'études de français de 1995.

Le ministère de M. Legault vient de produire une «épreuve d'appoint» pour évaluer les compétences des élèves de 4^e secondaire en écriture de textes argumentatifs. Non seulement moi ni les rares personnes qui travaillent dans ce domaine n'avons été consultées (les gens compétents étant des trouble-fête, on a l'habitude de les écarter), mais cette épreuve est tout bonnement inacceptable, ce qui est nettement plus grave.

L'évaluation proposée par le MEQ noie l'essentiel dans l'accessoire. Elle accorde une pla-

ce prépondérante (60 points sur un total de 100 points) à l'«adaptation à la situation de communication et cohérence» (sic). Ces aspects sont évalués selon des critères souvent arbitraires (la stratégie réfutative est-elle dominante?; la conclusion rappelle-t-elle la thèse?); quand ils ne sont pas erronés (confusions entre arguments, fondement de l'argument et exemplification de l'argument; confusions entre thèse et point de vue). La grille de correction utilise un jargon qui n'a rien de rigoureux et s'éloigne souvent du vocabulaire employé dans le programme d'études (que signifient les expressions «séquence secondaire», «réfèrent linguistique»?; depuis quand la syntaxe et le lexique du français sont-ils des procédés linguistiques?). Enfin, on pourrait écrire un chapitre sur l'indigence de la tâche d'écriture imposée aux élèves (situation de communication artificielle, absence d'enjeu argumentatif, sujet abscons, etc.).

Dans l'évaluation de la compétence à écrire, les aspects grammaticaux — la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation, le lexique — ne comptent que pour 40 % de la note globale.

Pensez donc qu'un élève de 16 ans peut accumuler 24 erreurs de français dans un texte d'une page et demie et mériter 16 points sur 40! En fait, après 11 années d'études, les élèves qui n'ont aucune maîtrise de la syntaxe, de la ponctuation, du lexique et de l'orthographe du français pourront encore être diplômés s'ils ont bien appris la recette et réussissent à obtenir au moins 44 points sur les 60 octroyés pour les autres aspects évalués.

Aussi longtemps qu'on évaluera les apprentissages à partir de ce genre de grille, les élèves du secondaire pourront se dire qu'écrire convenablement n'est pas nécessai-

re pour réussir ses études secondaires.

En fin de compte, pareil examen risque fort d'annihiler tous les efforts déployés par les enseignants afin que leurs élèves maîtrisent mieux le français écrit et apprennent réellement à argumenter. Si un tel examen constitue la base pour l'élaboration de l'épreuve de 5^e secondaire, il imposera encore aux enseignants de français d'enseigner à leurs élèves comment répondre aux exigences d'une évaluation mal conçue (c'est ce qu'ils sont contraints de faire depuis 15 ans). Le bachotage prendra encore la place d'une véritable formation en français à la fin du secondaire.

Que veut-on mesurer, au juste? Qu'est-ce que la société québécoise attend d'une épreuve de français nécessaire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires? La réponse est simple: on désire que le ministère de l'Éducation procède à une évaluation rigoureuse de la compétence des jeunes à rédiger correctement un court texte exposant une opinion soutenue par des arguments, sur un sujet qui leur est familier. Personne, au Québec, ne peut accepter que des élèves de 5^e secondaire, ayant fait plus de 20 erreurs de français dans un texte de 400 mots sur un sujet préparé deux semaines à l'avance, puissent obtenir la note de passage à un examen de français écrit.

J'ose encore espérer qu'un débat aura lieu sur cette importante question et que la préparation de l'épreuve de 5^e secondaire ne se fera pas en cachette ni à partir de présupposés didactiques et docimologiques aussi discutables.

Notez que la revue de presse du Canada anglais reviendra la semaine prochaine.

IDÉES

Congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Pour une démocratie scolaire forte et équilibrée

CLAUDE RYAN

Ex-ministre libéral
et ancien directeur du Devoir

Le texte qui suit est tiré de l'allocution que M. Ryan a prononcée hier soir devant le congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Dans l'ouvrage célèbre intitulé *La Démocratie en Amérique* qu'il rapporta d'une mission d'étude effectuée aux États-Unis en 1831 pour le compte de son gouvernement, l'illustre voyageur français Alexis de Tocqueville disait avoir été ravi par l'importance que revêtaient dans ce pays les institutions politiques locales et les associations bénévoles. Dans la république américaine, écrivait-il, «l'indépendance municipale est une conséquence naturelle du principe de la souveraineté du peuple». Ayant longuement étudié le fonctionnement de la société britannique et de la société américaine, de Tocqueville retenait de ces expériences une constatation dominante: «Dans les deux pays, écrivait-il, j'ai entendu évoquer mille causes différentes pour expliquer les difficultés de l'État mais jamais le système local ne fut mentionné comme étant l'une de ces causes.» «Inversement, ajoutait de Tocqueville, j'ai entendu les gens attribuer à une multitude de facteurs la puissance et la prospérité de leur pays, mais tous plaçaient au premier rang les effets bienfaisants des institutions locales.»

Tandis que la nation américaine prenait sa place dans l'histoire en s'appuyant sur une solide tradition de démocratie locale, on ne pouvait pas en dire autant du Bas-Canada de la même époque. Dans son *Rapport sur l'état de la colonie au lendemain des troubles de 1837-1838*, l'émissaire envoyé par le gouvernement britannique, lord Durham, constatait en effet l'absence d'institutions locales dans le Bas-Canada et voyait dans cette carence une cause majeure du sous-développement et de l'instabilité qu'il y avait observées. «L'absence criante d'institutions municipales donnant à la population un contrôle sur ses affaires locales peut certes être considérée», écrivait Durham, «comme l'une des principales causes de l'échec du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration du pays.» «La seule institution locale dans laquelle les gens ont voix au chapitre, ajoutait-il, est la fabrique, où se prennent les décisions sur les réparations devant être faites à l'église.»

À travers toute l'étendue du territoire, sauf à Montréal et à Trois-Rivières, où il y avait un shérif et un solliciteur général, on ne trouve, poursuivait-il, «ni shérif, ni maire, ni constable, ni le moindre administrateur de rang supérieur. Il n'y a ni comté, ni officiers municipaux ou paroissiaux, qui seraient désignés par la Couronne ou élus par la population». En fait d'écoles, le Québec ne comptait alors que des écoles de rang ou de paroisse, dirigées par le clergé local et quelques séminaires créés par l'évêque.

Par-delà les critiques justifiées dont il a été l'objet sous d'autres aspects, le rapport Durham aura été largement responsable de l'implantation d'institutions politiques locales au Québec. Les municipalités furent en effet instituées peu après sa publication, soit vers 1845. Elles furent créées sur une base territoriale et purement civique, sans égard à la langue ou à la religion des personnes. Un système scolaire public fut aussi institué à la même époque, mais suivant deux branches distinctes, catholique et protestante, de manière à assurer qu'il pourrait se développer en harmonie avec les valeurs des deux principales familles religieuses de l'époque.

Calqués à l'origine sur la paroisse, les territoires municipaux et scolaires s'écartèrent graduellement de ce modèle à mesure que progressa l'urbanisation. Depuis les lois fondatrices du milieu du XIX^e siècle, autant les municipalités que les conseils scolaires ont vu le législateur modifier à diverses reprises leurs attributions, leurs frontières géographiques et leurs pouvoirs. Après un siècle et demi d'existence, ces deux formes de gouvernement local sont cependant toujours là et remplissent un rôle modérateur important dans notre vie collective. Les conseils municipaux et les conseils scolaires sont en effet des lieux où des élus n'ayant pas nécessairement les mêmes allégeances politiques sont appelés à travailler ensemble pour le bien de leurs concitoyens. Ils apprennent ainsi à se connaître, à se comprendre et à s'accepter. En longue période, ces expériences contribuent à créer un climat de respect mutuel et de commun attachement aux institutions qui rend plus difficiles les changements brusques.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'école doit contribuer au développement du caractère et des vertus morales, en un mot, à la formation tout court.

Il m'est arrivé, comme à bien d'autres, de me demander si les municipalités et les commissions scolaires ne devraient pas être fondées en une seule institution ou encore si les écoles publiques ne devraient pas, comme en France, être rattachées directement au gouvernement. Chaque fois que je me suis posé la question, je l'ai résolue en faveur du maintien d'organismes scolaires distincts. Telle est toujours ma position. Ma préférence pour une structure distincte de gestion scolaire se fonde sur la nature même de la mission éducative. L'éducation est en effet un monde en soi.

L'éducation est un monde en soi. Elle obéit à des fins dont certaines transcendent les sujets dont elle est appelée à traiter l'institution municipale.

Elle embrasse un ensemble très vaste de valeurs. Elle obéit aussi à des fins dont certaines transcendent les sujets dont elle est appelée à traiter l'institution municipale.

Elle embrasse un ensemble très vaste de valeurs. Elle obéit aussi à des fins dont certaines transcendent les sujets dont elle est appelée à traiter l'institution municipale.

Elle embrasse un ensemble très vaste de valeurs. Elle obéit aussi à des fins dont certaines transcendent les sujets dont elle est appelée à traiter l'institution municipale.

Elle embrasse un ensemble très vaste de valeurs. Elle obéit aussi à des fins dont certaines transcendent les sujets dont elle est appelée à traiter l'institution municipale.

Elle embrasse un ensemble très vaste de valeurs. Elle obéit aussi à des fins dont certaines transcendent les sujets dont elle est appelée à traiter l'institution municipale.

Elle embrasse un ensemble très vaste de valeurs. Elle obéit aussi à des fins dont certaines transcendent les sujets dont elle est appelée à traiter l'institution municipale.

puis quelques années dans le discours sur l'éducation et qui tend à la subordonner de plus en plus aux besoins et aux normes de l'économie. L'école, n'en déplaise aux tenants des nouvelles visions dites qualifiantes, n'a pas seulement pour mission de former des producteurs de biens et de services. Elle doit aussi être un lieu où l'on fait l'apprentissage de la liberté, de la responsabilité et des autres qualités requises pour une vie humaine non seulement utile et rentable mais aussi et surtout heureuse et équilibrée.

J'éprouve aussi un certain malaise en ce qui touche les changements apportés ces dernières années aux structures décisionnelles à l'intérieur de l'école. Je souscris à l'objectif d'une participation active des principaux intéressés à la bonne marche de l'école. Mais je suis d'avis que le rôle de chaque intervenant doit être identifié clairement et que chacun doit être en mesure d'exercer ses fonctions propres avec le moins de contraintes possible. La loi actuelle me semble être à cet égard un compromis plus ou moins heureux entre le point de vue selon lequel l'école devrait être plus ou moins autogérée par les diverses classes de personnes qui la composent et celui selon lequel elle doit être un établissement où chaque intervenant exerce son rôle propre avec la marge d'autonomie qui convient et en concertation avec les autres, mais sous l'autorité d'un directeur relevant lui-même de son employeur, la commission scolaire.

La loi me semble subordonner l'exercice des fonctions du directeur à un trop grand nombre de contraintes et de procédures. Le mode de gouvernance qu'elle institue peut fonctionner heureusement quand les choses vont bien. Il risque cependant de devenir très difficile à gérer si une partie décide de retirer, de ralentir ou de marchander sa participation en raison d'un conflit. Je préfère en ces matières les situations claires.

[...] J'ai parlé en premier lieu de la place qu'occupent les commissions scolaires à l'intérieur du système d'enseignement et de diverses manières dont cette place pourrait être améliorée de sorte que la démocratie scolaire en soit renforcée. Je voudrais maintenant parler de la commission scolaire dans ses rapports avec la société en général. [...]

Contrairement à ce que nous avons longtemps pensé, il existe en effet un lien vital entre l'école et la démocratie. La démocratie repose sur la dignité, la liberté et la responsabilité des personnes, la primauté du droit et le rejet de la violence, l'égalité des personnes devant la loi, le libre choix des gouvernants par la population, le respect des institutions publiques et l'acceptation des différences. Par sa nature même, une société démocratique requiert pour sa vitalité, voire pour sa survie, le consentement libre et sans cesse renouvelé de ses membres. Mais les vertus civiques ne sont pas données naturellement. Il faut les acquérir et les cultiver. Or cela ne peut se faire que par l'éducation. De là découle le rôle majeur qui incombe à l'école, et surtout à l'école publique, dans une démocratie. L'école est le creuset par excellence où les citoyens, actuels et futurs, peuvent s'instruire et s'imprégner des valeurs démocratiques. Selon le mot du philosophe américain Benjamin Barber, «il n'y a qu'un chemin qui mène à la démocratie: c'est l'éducation. Et dans une démocratie, il n'y a qu'une tâche essentielle pour l'éducateur: il doit enseigner la liberté».

En leur qualité de mandataires de la population dans l'aménagement des services éducatifs sur leur territoire, une double responsabilité incombe à cet égard aux commissions scolaires. Elles doivent en premier lieu donner l'exemple d'une gestion imprégnée de l'esprit démocratique, c'est-à-dire compétente, intégrée, transparente, ouverte à la participation et axée sur les besoins de la population. Elles doivent en second lieu veiller à ce que les établissements scolaires soient des lieux d'initiation quotidienne, à la fois théorique et pratique, aux valeurs démocratiques. L'objectif d'une implication responsable des principaux agents, notamment les enseignants, les parents et élèves, dans la bonne marche des établissements, procède en droite ligne de l'idéal démocratique. Il doit en conséquence être promu avec vigueur, à condition toutefois que ne soient pas mis en cause l'unité de direction et le respect de la diversité des fonctions à l'intérieur des établissements.

Pour que le rôle des commissions scolaires soit davantage compris et apprécié, un second chantier doit retenir leur attention. Elles doivent être dans leur milieu respectif non seulement des gestionnaires efficaces et intégrées de l'enseignement primaire et secondaire mais aussi la conscience et la voix agissante de la population en tout ce qui a trait à l'éducation.



Deux gentlemen à Paris

Depuis la Conquête, nous vivons sur le mode des frères ennemis. «Souverainiste» et «fédéraliste» sont des étiquettes utiles et faciles pour nous départager. Une tradition de ressentiment des uns envers les autres perdure donc jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs souhaiteraient cependant que cesse non pas le débat mais les émotions plus ou moins violentes qui le portent. Autrement dit, le salut ne réside pas dans la pensée unique mais dans la civilité des comportements et la retenue des jugements portés. Ce n'est pas parce que le Canada existe que le Québec n'a pas sa raison d'être, et vice-versa. Ma génération s'épuise de cet affrontement et les plus jeunes s'en irritent.

Quand un francophone du Québec parle, au nom de qui parle-t-il? S'il est ministre à Ottawa, il parle d'abord au nom du Canada. Le ministre québécois, souverainiste ou fédéraliste, parle d'abord au nom du Québec. Il s'agit ici de légitimité.

À Paris, depuis que de Gaulle a reconnu au Québec un statut diplomatique exceptionnel, la délégation de Paris est reconnue comme une ambassade et son délégué possède tous les privilèges de l'ambassadeur. À Paris, donc, la guerre de la représentativité a été vécue plus ou moins dramatiquement depuis 30 ans. Coups bas, dénonciations, déclarations fracassantes, pilonnages d'influence, toutes les armes ont été déployées, à l'agacement progressif des Français qui, après avoir pratiqué la non-ingérence et la non-indifférence, ont tenté de résister à cette prise en otage par les Canadiens ou les Québécois. «T'en as marre», déclarait sous le couvert de l'anonymat un haut fonctionnaire bien informé sur notre «nous» collectif.

Or voici que dans la capitale française ont débarqué deux hommes qui rompent avec cet héritage chicanier. Tous deux originaires de la Mauricie, l'un de Shawinigan, l'autre de Trois-Rivières, leur vie professionnelle fut consacrée au service de l'État. Raymond Chretien, 59 ans, d'abord haut fonctionnaire, a été ambassadeur du Canada en Afrique, au Mexique et en Belgique avant d'obtenir le poste le plus convoité, celui de Washington, où il a laissé sa marque. Paris, à cause de la situation complexe, lui était destiné.

Clément Duhaime, 48 ans, a fait des études en psychologie et en science politique à Paris. Après avoir été directeur du cabinet de Jacques-Yvan Morin, il a fait carrière dans les organisations de la Francophonie internationale, entre autres comme conseiller spécial de Boutros Boutros-Ghali. Défenseur et admirateur de la langue et de la culture, la délégation générale du Québec à Paris lui sied comme un gant.

Les deux hommes ne se ressemblent guère. Raymond Chretien est expansif et direct. Ses champs d'intérêt sont la politique, au sens noble du terme, et l'économie. Son lien familial avec le premier ministre lui donne, contrairement à ce qu'on pourrait penser, une plus grande marge de manœuvre que celle qu'avaient ses prédécesseurs, à l'exception de Lucien Bouchard.

Clément Duhaime est un personnage plus réservé qui s'exprime dans une langue remarquable avec émotion, une émotion qui touche l'interlocuteur. Raymond Chretien est un bagarreur, mais uniquement sur le terrain des idées. Clément Duhaime, lui, est un séducteur; la douceur est son arme la plus redoutable.

Ces deux hommes si dissemblables ont en commun une allergie des débats dichotomiques. Leur habileté diplomatique repose sur une pratique commune de la civilité, de la cordialité, du respect des contradicteurs. Ils s'élèvent donc au-dessus de la mêlée, ce qui oblige, on l'imagine, leurs collaborateurs respectifs, tentés par les batailles de drapeaux, à réduire non pas leurs ardeurs mais la manière de les manifester.

Leurs convictions réelles sont exprimées non pas mollement mais élégamment, et leurs propos, quoique divergents, sont paradoxalement traduits par un discours inclusif. Il pourrait être salutaire qu'à Ottawa et à Québec on expédie à Paris des ministres trop simplificateurs et politiciennes afin qu'ils suivent des cours sur l'art de défendre une cause sans diaboliser l'adversaire.

C'est dire que ces deux hommes font honneur à ceux qu'ils représentent. Que ceux qui, au Canada, souhaitent que l'ambassade de Paris sabote la présence diplomatique du Québec se le tiennent pour dit: l'ambassadeur Chretien, fédéraliste convaincu, n'est pas leur homme de main. Quant aux souverainistes exacerbés, qu'ils sachent, eux, que Clément Duhaime, souverainiste tout aussi convaincu, a une trop haute idée de sa fonction pour oublier qu'il représente à Paris tous les Québécois.

Raymond Chretien, Clément Duhaime: deux gentlemen, deux vrais diplomates. Cela nous change des récentes années.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducas et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (éditeur), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante, Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Veronique Gerand, Anouk Hurlbut, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Carmiers, Donald Filion, Yanick Maréchal, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable de la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsables de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaires administratives), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

L'expérience mystique
liberté



no 252

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Silence... on jazz!
Hommage à
Oscar Peterson
chaîne culturelle
Radio-Canada
Détails en page 8 de
L'agenda du Devoir

OGM

SUITE DE LA PAGE 1

pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer et démontrer que les produits utilisés dans la fabrication de ses bières soient totalement exempts de matières modifiées génétiquement.

En annulant la certification qu'elle avait émise, l'ACIA veut interdire à Unibroue de diffuser, sur son site Internet, sur toute autre étiquette ou dans tout document publicitaire, divers énoncés, tels ceux-ci: «Toutes les bières d'Unibroue certifiées sans OGM»; «Certifié ACIA sans OGM».

Pour Eric Darier, de Greenpeace, cette situation illustre encore une fois la position contradictoire du gouvernement canadien. «D'une part, le gouvernement donne une garantie [selon laquelle les produits d'Unibroue sont exempts d'OGM] pour le marché extérieur, notamment européen. Par contre, il n'offre pas cette option aux consommateurs canadiens.» Il rappelle qu'afin d'obtenir cette certification, Unibroue a dû fournir des preuves que ses produits ne contenaient pas d'OGM.

Hier, André Dion, président d'Unibroue, a affirmé que les négociations se poursuivent avec l'ACIA. «Nous sommes confiants d'en arriver à une entente dans les prochains jours», a-t-il conclu après avoir affirmé que «l'agence ne veut pas que la microbrasserie utilise le nom de l'ACIA dans sa publicité».

Selon le directeur régional de l'ACIA pour la région de Montréal-Ouest, Jean-Pierre Robert, Unibroue a mal interprété la nature du certificat qui lui a été délivré. C'est la raison pour laquelle l'agence le lui a retiré, soit afin d'éviter les confusions. «Notre attestation certifie que les produits d'Unibroue se retrouvent sur le marché canadien, qu'ils sont fabriqués selon des normes en conformité avec la Loi sur les aliments et drogues, a-t-il expliqué. Nous n'avons jamais déclaré que les produits étaient sans OGM. La confusion viendrait du fait que la déclaration du fabricant [Unibroue] et celle de l'agence [affirmant que le fabricant se conforme aux normes canadiennes] se retrouvent sur le même document. [...] Unibroue a présumé que nous [l'ACIA] certifions que leurs produits étaient sans OGM.»

Unibroue a pourtant fourni les attestations des fournisseurs selon lesquelles les ingrédients qui entrent dans la composition de ses bières sont exempts d'OGM. «Nous n'avons pas vérifié si ces assertions sont vraies. Pour certifier qu'un produit est exempt d'OGM, il aurait fallu que nous fassions nos propres analyses», a tranché le représentant de l'agence gouvernementale.

«Nous n'avons aucune objection à ce qu'une compagnie affiche sur les étiquettes de ses produits qu'ils sont exempts d'OGM, à la condition qu'ils soient en mesure d'en établir la preuve.» Unibroue a pourtant donné les noms de ses fournisseurs, lesquels ont pu assurer à Unibroue que leurs produits étaient exempts d'OGM. Une preuve qui ne semble pas convaincre Jean-Pierre Robert... «Nous ne disposons d'aucun moyen de le vérifier techniquement. [...] Et on ne veut surtout pas qu'Unibroue laisse croire que l'agence a certifié que ses produits sont exempts d'OGM.»

Les deux parties sont donc en discussion pour l'établissement d'un autre certificat qui permettra à la brasserie d'exporter ses produits mais qui dissociera clairement la certification de l'agence en ce qui a trait au contenu en OGM du produit.

Mais ce qui est surprenant dans toute cette histoire, c'est que l'ACIA ait mis tant de temps à réagir!

Rectificatif

Dans l'article intitulé «Spiritualité et... urbanisme» de l'édition du 1^{er} juin, il fallait lire: «[...] les nombreuses tensions qui se manifestent entre les différentes communautés musulmanes — maghrébines et pakistanaises notamment — pour obtenir cette reconnaissance.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

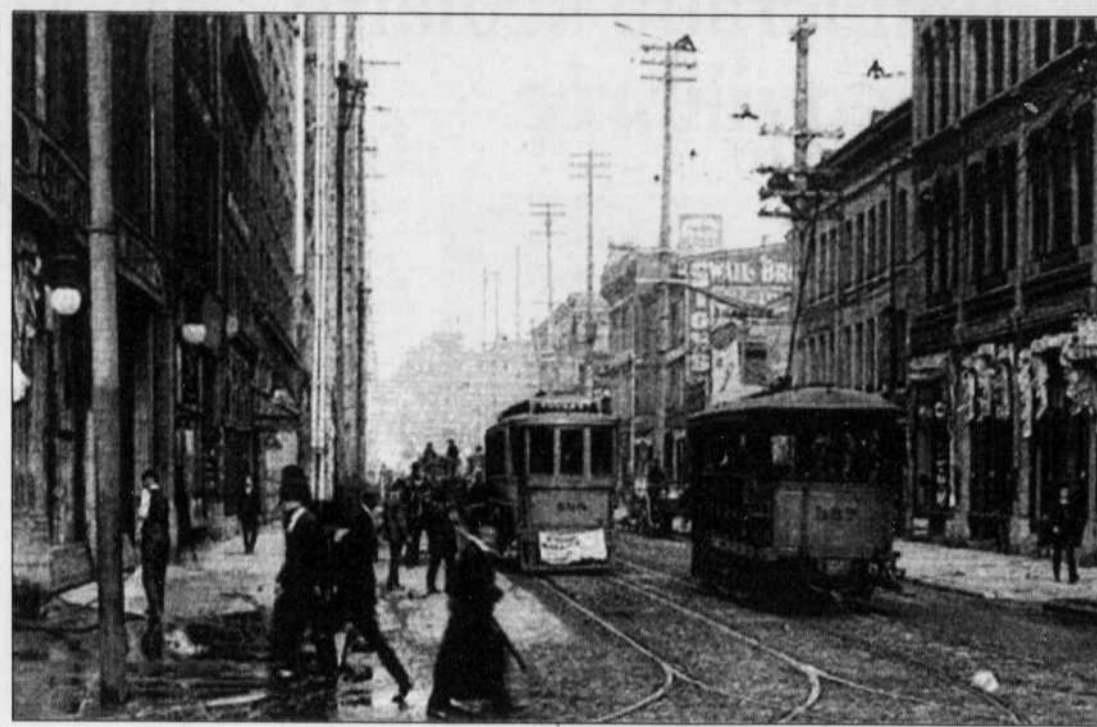
Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Les tramways montréalais au début du siècle.

ARCHIVES LE DEVOIR

TRAMWAYS

SUITE DE LA PAGE 1

le visant à revitaliser cette artère en profondeur. «On a beaucoup travaillé sur ce projet, ces quatre ou cinq derniers mois, et on a vu très vite qu'on ne pouvait pas faire un SLR uniquement pour des fins de transport», a-t-elle précisé.

Ainsi, l'intégration d'un train léger sur cet axe nord-sud entre l'avenue Jean-Talton et le Vieux-Montréal serait l'occasion pour la Ville de Montréal, impliquée dans ce projet, de refaire une beauté à l'avenue du Parc. Les fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles et autres seraient donc touchées par cette revitalisation, de même que le très controversé échangeur des Pins, que le maire Pierre Bourque songe à faire démolir.

Une étude de préféabilité réalisée en février 2000 par l'AMT concluait que la situation actuelle «justifie la poursuite des études et la réalisation d'une étude de faisabilité complète d'implantation d'un SLR, à condition qu'il y ait accord des différents intervenants autour d'un tel projet». Or cet accord était loin d'être acquis à l'époque, d'autant plus que le plan de transport du ministre Guy Chevrette n'avait pas encore été dévoilé. La situation a changé depuis et les cordons de la bourse ont été déliés.

L'étude de préféabilité évaluait à près de 245 millions de dollars le coût d'un tel projet, soit 35 millions par kilomètre. Les divers tracés envisagés faisaient environ sept kilomètres. À titre comparatif, le coût du prolongement du métro à Laval est évalué à environ 75 millions pour chacun des cinq kilomètres.

Prévoyant d'ores et déjà que le coût du projet de SLR pourrait être son plus grand handicap, Mme Junca-Adenot suggère quelques pistes de réflexion. «Il y a peut-être des nouvelles avenues à explorer avec les entreprises et les municipalités, croit-elle. On pourrait par exemple penser à des systèmes de contribution par des redevances de développement pour les entreprises directement servies par un mode de transport lourd.»

Cela étant, elle rejette l'idée lancée la semaine dernière par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de reproduire ici la taxe française pour les transports en commun, que l'on appelle «versement de transport». Cette taxe versée directement dans les coffres de l'administration locale par tous les employeurs ayant

plus de neuf employés vise le financement de l'exploitation des transports publics urbains dans les villes de plus de 30 000 habitants. «Il y a sûrement une façon d'impliquer les entreprises autrement que par une taxe sur les salaires puisque, au Québec, on n'a pas ce genre de coutume», a souligné Mme Junca-Adenot.

Pour ce qui est du SLR qui sera aménagé dans l'axe de l'autoroute 10 et qui passera par l'estacade du pont Champlain, le contexte de financement est tout autre. Ce lien entre la rive sud et le centre-ville de Montréal, dont le coût total est estimé à près de 600 millions de dollars, sera assumé par Québec, Ottawa et possiblement le secteur privé. Ce projet en est actuellement à l'étape des audiences environnementales.

Montréal n'est pas la seule ville à vouloir implanter un SLR sur son territoire. Hier matin, à l'hôtel de ville de Québec, des représentants de la ville française de Bordeaux ont ainsi présenté le projet de SLR actuellement en cours de réalisation dans cette région. Organisé par le regroupement Vivre en ville, ce déjeuner-causerie visait à familiariser les élus et les professionnels du gouvernement avec l'idée de réaliser un projet similaire dans la Vieille Capitale.

En effet, l'engouement pour les lignes de transports en commun (appelées métros) à Québec incite certains intervenants à militer pour le remplacement des autobus par un SLR. D'autant plus, estime l'organisme Vivre en ville, que ces tramways modernes offrent beaucoup d'avantages: ils sont écologiques, rapides, confortables, esthétiques, économiques, etc.

Teintés de réalisme, les propos tenus par le directeur général des services techniques de la mairie de Bordeaux, Jacques Crombé, et le directeur adjoint de l'Agence de l'agglomération bordelaise, Jean-Baptiste Rigaudy, ont sans doute convaincu les personnes présentes de l'apport bénéfique d'un tel projet malgré les quelques inévitables obstacles rencontrés en cours de route.

Évalué à plus de 1,2 milliard, le système de SLR mis en place à Bordeaux s'étirera sur une distance de 22 kilomètres dans une première phase, distance qui sera par la suite doublée. Les autorités bordelaises estiment pouvoir terminer cette première phase d'ici deux ans, de même que la revitalisation urbaine qui l'accompagnera. Ce «grand lifting urbain», comme l'a appelé M. Rigaudy, s'est fait avec l'accord d'une écrasante majorité de la population et des commerçants.

LONDRES

SUITE DE LA PAGE 1

sort des réfugiés ont pour l'instant mobilisé l'essentiel des débats.

Il faut dire que le chef conservateur William Hague a proposé de régler la question en regroupant tous les demandeurs dans des centres de détention. Sur les 70 000 étrangers qui échouent chaque année en Grande-Bretagne, la majorité vient de l'Irak, de l'Afghanistan, du Sri Lanka, de l'Iran, de la Somalie et de la Turquie. Le magazine *The Economist* a calculé que si la détention décourageait la moitié des demandeurs et que le traitement des demandes prenait deux fois moins de temps, il faudrait tout de même augmenter de 40 % le nombre de prisons!

Le Whitgift Center n'est pas une prison. Ses deux tours sombres sont pourtant le symbole du vrai fourbi qu'est devenu l'accueil des réfugiés en Grande-Bretagne. Chaque jour, des dizaines d'étrangers y font la queue pour déposer leur formulaire ou se présenter à l'entrevue qui scellera leur sort.

Il faut plus d'un an pour passer à travers ce labyrinthe qui relève directement du ministère de l'Intérieur plutôt que d'être administré par un organisme indépendant. Il faut d'abord remplir un document de 19 pages en anglais. Le moindre blanc, la plus petite erreur ou un simple retard entraînent le rejet automatique. «Beaucoup de réfugiés ne franchissent même pas cette étape parce qu'ils ne parlent pas l'anglais, n'ont pas compris une question ou ne trouvent pas de traducteur et d'avocat», dit Barry O'Leary. En janvier dernier, 3495 demandes ont ainsi été rejetées pour motif technique sans même avoir été examinées.

Certains des clients de Barry O'Leary ont vu leur demande rejetée parce qu'ils ne s'étaient pas présentés à une entrevue dont ils avaient reçu la convocation en retard. À peine 10 % des demandeurs trouvent satisfaction en suivant le processus normal. 18 % bénéficient d'une procédure exceptionnelle qui permet de ne pas les renvoyer chez eux à cause de la situation du pays. Même en comptant les pourvois en appel, près de trois demandeurs sur quatre sont finalement déboutés.

Tommy Mayola, un réfugié dont la famille a été assassinée au Congo, a récemment mis fin à deux ans d'attente. Son corps a été retrouvé congelé dans la cage du train d'atterrissage d'un Boeing en direction de San Francisco. «Traditionnellement, nous étions le pays le plus libéral en Europe, dit Barry O'Leary. Ce n'est plus le cas.» Selon les chiffres du *Guardian*, en 1996, la Grande-Bretagne rejetait 82 % des demandes venant de Tamouls et de Sri-Lankais alors que le Canada n'en écartait que 0,2 %.

Pour éviter que les réfugiés ne se concentrent dans le sud-est du pays, le gouvernement a entrepris

de les disperser. Mais l'infrastructure ne suit pas toujours. Sans compter que les demandeurs préfèrent demeurer près des grandes villes, où ils retrouvent plus facilement des membres de leur communauté.

S'ils refusent de se rendre à Leeds ou à Glasgow, ils devront donc se loger par eux-mêmes. Pour manger, chaque demandeur reçoit à toutes les semaines des bons d'un valeur de 37 livres (70 \$). Lorsqu'ils présentent leurs bons, les commerçants refusent parfois de leur rendre la monnaie.

Jeremy Harding, auteur de *The Uninvited* (London Review of Books), soupçonne les conservateurs d'avoir concentré leur tir sur cette question parce qu'ils ne veulent pas parler d'éducation et de santé. Le sujet va de pair avec la critique virulente de l'Europe à laquelle se livre William Hague depuis le début de la campagne.

Charles Kennedy, leader du Parti libéral-démocrate, a d'ailleurs accusé les conservateurs d'avoir contribué à l'atmosphère qui a mené aux deux nuits d'émeutes qui ont opposé 500 jeunes Pakistanais à la police d'Oldham.

William Hague a d'ailleurs dû rappeler à l'ordre deux de ses députés. John Townend a déclaré que l'immigration est en train de faire des Britanniques une «race de bâtards». Laurence Robertson a quant à lui décrit le pays comme «une île engorgée» qui «lutte pour venir à bout de l'immigration de masse».

Sans tomber dans ce genre de déclarations, les travaillistes ont aussi un faible pour la fermeté. En 1998, ils avaient renforcé les contrôles aux frontières et créé un système de vérification des empreintes digitales.

«Le problème des réfugiés est largement un problème de perception, dit Jeremy Harding. La Grande-Bretagne a connu un afflux de réfugiés, mais sur une période de dix ans, nous n'en avons pas accueilli plus que l'Allemagne. Le problème, c'est que nous ne sommes plus d'accord avec la convention de Genève.»

Selon Tony Blair, cette convention a été rédigée dans un contexte où les communications étaient moins faciles et les réfugiés économiques moins nombreux. Le premier ministre compte en particulier sur l'Europe pour combattre l'immigration illégale.

Selon Harding, l'afflux de réfugiés ne s'explique pas par des lois plus libérales. De nombreux réfugiés choisissent la Grande-Bretagne parce qu'ils viennent d'une ancienne colonie, parlent anglais ou ont une bonne image du pays. La plupart ne choisissent d'ailleurs pas, c'est leur transporteur qui le fait.

«Le problème, ce n'est pas la convention de Genève mais le refus du gouvernement de se donner une véritable politique d'immigration.» Le paradoxe, c'est que la Grande-Bretagne manque de travailleurs, qualifiés et non-qualifiés, dans la plupart des secteurs d'activité. Mais cela ne se dit pas trop fort en campagne électorale.

PAPIER

51 des 62 papeteries possèdent leur propre système de traitement d'eaux usées

SUITE DE LA PAGE 1

des «moulins de pâtes à papier» pour des raisons de rentabilité a obligé aussi les industriels à revoir leur consommation d'énergie et de matières premières ainsi que le coût des mesures de protection environnementale que les gouvernements ont commencé à moderniser et à appliquer au milieu de la dernière décennie après avoir repoussé à deux reprises la mise en application des normes en raison des pressions de cette industrie, dont la production vaut plus de 12 milliards et qui achète à elle seule 12 % de toute l'électricité produite dans la province.

Le premier bilan environnemental global des 63 papeteries du Québec, publié hier, montre que cette mise à jour technologique, déclenchée par les normes environnementales, a eu un impact considérable sur la consommation d'eau de ces industries. Cette consommation est passée de 120 mètres cubes pour chaque tonne de pâte en 1981 à 58 mètres cubes aujourd'hui. Même si c'est encore beaucoup d'eau, il s'agit d'une baisse de 52 % par tonne produite et une réduction globale de 33 % à l'échelle provinciale: et cela, dans un contexte où la production de pâtes a augmenté de 40 %.

Présentement, 51 des 62 papeteries possèdent leur propre système de traitement d'eaux usées au lieu de compter sur celui de leur municipalité d'accueil.

Les déchets de pâtes aboutissaient auparavant au fond des rivières. Depuis 1981, les papeteries ont réduit de 89 % leurs rejets de matières en suspension (MES) par tonne produite. Leur moyenne provinciale se situe à 2,8 kilos par tonne de pâte, soit beaucoup moins que la norme provinciale de 8 kg/t.

Au moment de la transition réglementaire, on notait en 1995 pas moins de 181 infractions à cette norme, 34 en 1996 et 14 en 1997. Uniforité, de Port-Cartier, écopait à elle seule en 1996 de 62 % des infractions.

La décomposition de ces rejets absorbait une grande quantité d'oxygène aux dépens des espèces aquatiques. L'application des normes a permis de réduire la demande biochimique en oxygène (DBO) de 97 % entre 1981 et 1999, ramenant la moyenne par tonne de pâte produite à 1,7 kg par tonne alors que la norme autorise 5 kg/t de DBO. En 1995, au moment de la mise en place du règlement, on notait 306 infractions à cette norme, puis 226 l'année suivante, alors qu'on rodait les traitements, et seulement 16 en 1997. Uniforité récoltait encore la 96 % de toutes les infractions relevées!

Le blanchiment du papier, une exigence d'un marché souvent insensible aux impacts de ses faux besoins (papier hygiénique et essuie-tout blanchis, etc.), nécessite notamment l'usage de chlore, ce qui peut engendrer la formation de dioxines et furanes, des molécules à fort potentiel cancérigène et mutagène. Les normes provinciales et fédérales exigent désormais leur élimination totale ainsi que des réductions importantes des matières organiques halogénées, les précurseurs des dioxines et furanes.

Les tests de toxicité des effluents de papeterie — 50 % des truites arc-en-ciel plongées dans un effluent pur doivent survivre après 96 heures! — révélaient en 1999 un taux de conformité de 95,8 % à cette norme. La moyenne des composés halogénés par tonne de pâte est ainsi passée à 0,51 kg/t alors que la norme permet 0,8 kg/t.

La transition dans ce domaine a été plus problématique. En 1995, on notait 42 infractions, mais cette apparente conformité résultait d'une autorisation de prolonger en toute impunité les rejets à forte toxicité létale pour les poissons. En 1996, alors que les normes s'appliquaient à un certain nombre de papeteries, les infractions passaient à 203 pour l'industrie québécoise.

Tembec, qui était responsable de 52 % des rejets toxiques en 1996, récoltait alors 57 % des avis d'infraction donnés par le ministère de l'Environnement. Cette papeterie a continué pendant des années, comme le révélait *Le Devoir* en juillet dernier, à détenir en toute impunité le record des infractions dans ce domaine.

L'application au seul secteur des pâtes et papiers du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) a eu des effets globaux sur toutes les facettes environnementales de l'activité des papeteries, comme le veut l'approche globale de ce programme.

C'est ainsi que les rejets atmosphériques globaux de l'industrie ont chuté de 74 % entre 1981 et 1999, que ses émissions d'anhydride sulfureux (SO₂) ont fléchi de 35 %, que les odeurs d'œufs pourris associées aux moulins à papier auraient fondu de 91 % durant la même période et que les émissions d'oxyde nitreux (NOx), une autre composante des pluies acides, fléchissaient de 19 %.

La mise en place de procédés industriels moins polluants coïncide presque toujours avec une réduction de la consommation d'énergie, ce qui se vérifie ici. Alors que le Canada augmentait de 13 % ses rejets de gaz à effet de serre entre 1990 et 1998, les papeteries réduisaient les leurs de 13,3 % tandis que cette industrie accusait à l'échelle canadienne une hausse de production de 23 % pour la même période. La quantité d'énergie par tonne produite a été ainsi réduite de 15 %.

Enfin, côté déchets, d'importants gains ont aussi été réalisés, selon le bilan publié hier. On produit désormais de l'énergie avec les copeaux qu'on enfouissait, réduisant la dépendance au pétrole et au gaz. Une partie des anciens déchets issus des pâtes servent aujourd'hui à enrichir en matière organique les champs agricoles, améliorant leur performance et leur résistance à l'érosion.

Le roi et la reine du Népal tués dans une attaque

Katmandou (AFP) — Le roi et la reine du Népal ont été tués par balles, en même temps que plus d'une dizaine de membres de la famille royale, dans le palais royal de Narayan Hiti à Katmandou, hier soir, ont annoncé des sources proches de l'armée et du premier ministre. Le roi Birendra, la reine Aishwarya, le prince héritier Dipendra, le prince Nirajan, la princesse Shruti et 12 autres membres de la famille royale ont été tués. Aucun détail n'a été donné sur l'identité des auteurs de la fusillade. Un communiqué officiel est attendu ce matin sur les circonstances de l'attentat. Birendra Bir Bikram Shah Deva, 55 ans, est monté sur le trône en 1972 où il a régné en monarque absolu jusqu'en 1990. Cette année-là, à la suite d'un soulèvement populaire, le roi avait accepté le multipartisme.